

- Participants :** Mmes GUERITCH – VENTOROSI
 MM. MORRA – BONZANI – BURGY – CORTES – LAFON – SALVI
- Excusés :** MM CHOMIK – POHL
- Absents :** RUOLT – SAHRAOUI
- Invités présents :** Dr MARINA (Partiellement) – M. GIRARDI – Mme DAVAL (Infirmière) – Marielle REES (ANSEC TBE) – F. GALOIS HAUMANT (Partiellement)
- Invités excusés :** Mme GRILLOT (inspecteur du travail) – M. JUNG (CRAM) – Mme BODENEZ (Assistante Sociale)
- RS présents :** MM. D. KIEFFER (UNSA) – JP DENIER (CGT) – J. CORNEILLE (CFE-CGC) – E. JAEGLER (FO)
- RS excusés :**
- Intervenants :** JM. DEYBACH (GMI) – T. CORDIER – E. BARBIER
- Intervenants excusés :**

	RESP.	DELAI
<p>1. APPROBATION DU PV ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016</p> <p>Le PV est approuvé (Annexe 0)</p>		
<p>2. POINTS RESTANT EN SUSPENS</p> <p>2.1. <u>Atelier soudure SOLVAY</u></p> <p>Le déménagement est planifié fin octobre, début novembre 2016, et il est prévu de nouveaux bureaux dans les locaux administratifs en 2017. Le CHS-CT fera une visite de contrôle.</p>	CHS-CT	Avant le 19/01/2017
<p>2.2. <u>Parking C3</u></p> <p>Statu quo, tant que LIDL n'a pas son permis de construire. On attend la sortie de Bati-Central. Il faudra ensuite 6 mois de travaux minimum. En attendant, il y a la possibilité de se garer à C1. Le CHS-CT demande qu'il y ait la possibilité d'accéder à ce parking depuis l'allée des Platanes. Réponse : Cette possibilité existe. Il faut sortir de la voiture et badger, puis appuyer sur le petit bouton jaune afin de déverrouiller le portail et d'actionner ce dernier manuellement pour l'ouvrir et le refermer. Il est plus simple pour les personnes qui arrivent après 8h30 de se rendre directement à C1 par l'avenue Aristide Briand.</p> <p>Nous n'avons pas l'autorisation d'utiliser le parking à côté de la forêt.</p> <p>Le CHS-CT demande à la direction de démarcher auprès de la ville pour la mise en place d'une station Vélib près de C3.</p>	E. MORRA	19/01/2017

Émetteur : GSL/KS	Date : 07/12/2016	Destinataires : Présents + Excusés + Absents + Extrait : T. CORDIER (DE) – E. BARBIER (Tabélec)	Page 1 / 11
-----------------------------	-----------------------------	---	-----------------------

	RESP.	DELAJ
<p>Le garage à vélos est saturé lui aussi. Une étude est en cours pour ajouter des places.</p> <p>2.3. <u>Atelier Tabelec : mur derrière la scie à panneau</u></p> <p>L'intervention est planifiée à partir du 2 novembre.</p> <p>Peinture de la cour anglaise : Il y a un problème d'infiltration par la dalle entre la cour anglaise et l'atelier, à régler avant de repeindre. Il y a aussi un problème d'étanchéité des fenêtres à résoudre : dans un premier temps, du mastic sera utilisé et dans un deuxième temps, elles seront changées.</p> <p>Un groupe de sécurité pour l'informatique sera installé (comme à C1). L'emplacement de ce groupe n'est pas encore bien défini et le mur de la cour anglaise peut protéger du bruit si ce groupe est installé à côté du hangar, sinon on enlève le mur.</p> <p>3. POINTS GMI</p> <p>3.1. <u>Travaux en cours ou à venir</u></p>	GMI	En cours
<ul style="list-style-type: none"> - Vestiaire douche C2 : deux murs ont été recarrelés. Actuellement on recherche des supports pour le séchage des vêtements, mais rien d'existant sur le marché, n'est adapté. M. Bonzani propose à JM Deybach de faire un plan et de sous-traiter à BMST ou à l'équipe de Solvay qui travaille l'aluminium ou l'inox. La solution est retenue. - Les pommeaux de douche de C3 conviennent pour C2, ils seront installés. - Les panneaux solaires sur le toit de C3 sont posés, câblés, équipés sur la partie Nord. Il reste la partie Sud revue fin novembre. - Il y a un problème aux toilettes hommes du 3ème Nord. L'eau est brûlante au début et revient à bonne température ensuite. Il manque aussi un bloc de secours au-dessus de la porte. - Une séparation entre les bureaux et la salle de réunion Tabelec RDC va être mise en place. - Une réflexion est en cours pour installer une salle de repos pour les chauffeurs à la réception C3. - Faire un mail à la présidente de l'ASCC pour informer que les vestiaires du sous-sol sont opérationnels et accessibles par l'escalier extérieur. - Changement des vitres au rez-de-chaussée de TBE. <p>3.2. <u>Planning et avancement des travaux C3, 3^{ème} étage SUD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours. La fin de la phase 1 est prévue en Mars 2017 et le plateau sera opérationnel fin juin 2017. - La dalle du 3ème Sud est en moins bon état que les autres étages ce qui oblige à percer plus profondément pour y fixer les lambourdes, et génère des problèmes de bruits au 2ème étage. Il a été convenu de faire un maximum de travaux bruyants, entre 12 et 14h lorsque le personnel va se 	M. BONZANI JM DEYBACH	19/01/2017 30/11/2016

	RESP.	DELAI
<p>restaurer. Il a été envisagé de faire les travaux de nuit ou le samedi, mais cette alternative entraînerait un coût supplémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un salarié a exercé son droit de retrait parce qu'il était en souffrance à cause du bruit. Des bouchons d'oreille ont été distribués. Une mesure de bruit a été effectuée au 2^{ème} étage : 75 db. Une autre sera faite lundi après-midi s'il y a des travaux. - A l'avenir en fonction du planning des travaux bruyants il faudra anticiper en amont avec les ANSEC (ANimateurs SECurités) et le service médical pour prendre en charge le personnel sensible et éventuellement le déplacer. <p>3.3. <u>Retour Commission doléances et réclamations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Problème RDC du noyau central entre les différentes portes d'accès Tabelec, escalier et restaurant d'entreprise qui restent ouvertes. Le problème vient de la dépression lorsque les hottes du restaurant se mettent en route. Le système de gestion des climatisations sera revu en 2017 dans le cadre d'un projet global de rénovation du chauffage et de la climatisation du bâtiment. - Au 2ème Sud, il n'y a pas d'eau chaude. Il y a eu des travaux sur le chauffe-eau. C'est en cours. - Il faut rappeler à l'ensemble des salariés de faire un mail à SVPGMI pour tout problème lié au bâtiment. - Le tri au restaurant d'entreprise n'est pas bien respecté. <p>4. FICHE D'ENTREPRISE</p> <p>Elle n'est pas encore établie. Le médecin explique qu'elle veut faire une visite d'entreprise à Clemessy Motors, C2 et C3 avant de faire la fiche d'entreprise. Le président lui conseille de se faire accompagner par les différents animateurs sécurité pour ses visites. Elle peut aussi se faire accompagner par des membres du CHS-CT. Il lui a été conseillé de faire des visites de chantier aussi.</p> <p>Le CHS-CT demande une suspension de séance à ce sujet.</p> <p>Reprise de la réunion par la lecture et vote d'une motion :</p> <p>"Comme l'article R4624-37 du code du travail le stipule, pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui sont exposés. La fiche d'entreprise est transmise à l'employeur. Elle est présentée au CHS-CT en même temps que le bilan annuel (article L4612-16 du code du travail).</p>	GMI	2017 En cours

	RESP.	DELAI
<p>Or, depuis 2013, la fiche d'entreprise n'a été ni mise à jour, ni présentée au CHS-CT. Les médecins du travail, qui se sont succédés depuis 2013, ont tous promis de la présenter mais aucun n'a tenu ses engagements.</p> <p>Nous demandons instamment au président du CHS-CT que cette fiche d'entreprise nous soit présentée, et si ce n'est aujourd'hui, alors dans un CHS-CT extraordinaire. Si tel ne devait pas en être le cas, nous mandatons le secrétaire du CHS-CT pour qu'il prenne les mesures adéquates et nécessaires."</p> <p>Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Le président ajoute qu'il présentera la fiche d'entreprise lorsqu'elle sera prête. Mais il ne sait pas quand.</p> <p>Le CHS-CT demande de joindre au présent compte rendu, la fiche d'entreprise 2013 afin que les nouveaux membres en aient connaissance (Annexe 1).</p> <p>5. RETOUR ENQUÊTE RPS FAITE PAR STSA (SANTÉ AU TRAVAIL SUD ALSACE) À TABELLEC</p> <p>Madame Galois Haumant présente les résultats de l'enquête (Annexe 2).</p> <p>6. CONDITIONS DE TRAVAIL DU CHANTIER DE CHANGEMENT DE TENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés ne se sentent pas soutenus par la hiérarchie. - Liées directement avec le point 8.1 (Chantier rue Lavoisier à Mulhouse du 08/08/2016), 12 à 14 personnes sont concernées sur quelques années. - Il y a de gros problèmes d'insalubrité et ceci de manière récurrente. Le client a été sensibilisé à la problématique. Il a contacté la ville de Mulhouse qui ne peut rien faire car ce sont des locaux privés. - L'équipe est sensibilisée régulièrement au fait qu'elle a un droit de retrait. L'intervention se fait à l'appréciation des monteurs. Ils peuvent faire un point d'arrêt et on informera le client que Clemessy interviendra quand les locaux seront propres. - Pour l'instant les intervenants n'ont pas de prime d'insalubrité parce que l'ensemble des interventions ne se fait pas dans ces conditions. Seuls 5 à 10% du marché sont concernés et si les intervenants demandent une prime, et que c'est justifié, ils l'auront. - Une formation de gestion des conflits sera à mettre au plan 2017. 	<p>E. MORRA</p> <p>E. MORRA</p> <p>T. CORDIER</p>	<p>Imm.</p> <p>2017</p>

	RESP.	DELAI
<ul style="list-style-type: none"> - Les élus demandent si Clemessy a accès à un médiateur de la ville pour gérer les conflits. 	T. CORDIER	
<p>7. SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ÉMISES PAR LES MEMBRES DU CHS-CT LORS DE LEURS INSPECTIONS</p>		
<p>7.1. <u>Visite C3 1^{er} Nord (côté parking) du 12/05/2016</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - L'accoudoir de fauteuil n'est pas standardisé, c'est sur l'avis du médecin. - L'écran du PC a été changé. - La desserte de bureau de Mr Souliac a été changée. - L'achat d'une plieuse mécanique pour plans A0 est en étude. - L'emplacement de l'imprimante ne sera pas changé. - Le siège de JLUD est changé. - Le problème de la température est récurrent. - L'affaire B218 a été réorganisée mais il reste une grosse pression du client. - Le nouveau mobilier pour le service RH est arrivé. - Le mobilier des achats sera remplacé si besoin. - Il faut voir le problème d'hygrométrie avec Mr Alan Recio. 		
<p>7.2. <u>Site d'Etupes du 17/03/2016</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut vérifier que l'intervention d'une femme de ménage ait lieu 2 fois par semaine à minima. - Une note explicative à propos de la couverture sociale a été faite par le service TRH de C2. - Il reste un problème de libre accès au bâtiment pendant les heures de travail. 		
<p>7.3. <u>Révin du 19/05/2016</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Le chantier est arrêté pour l'instant, il reprendra début 2017. 		
<p>8. VISITES EFFECTUÉES PAR LE CHS-CT</p>		
<p>8.1. <u>Chantier rue Lavoisier à Mulhouse du 08/08/2016 (Annexe 3)</u></p>		
<p>Point lié au chapitre 6. – Conditions de travail du chantier DE - Changement de tension</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Pendant les travaux préparatoires et les interventions, les équipes interviennent dans des locaux "insalubres" allant jusqu'à l'arrêt du chantier. - Le libellé professionnel du responsable de site n'est pas en harmonie avec la fonction (monteur électricien). - Il y a de gros problèmes de langues et de comportement de la part des clients. 		

	RESP.	DELAI
<ul style="list-style-type: none"> - Le chef d'équipe demande plus de visites de contrôle de la hiérarchie ainsi que de l'ANSEC, car les salariés ne se sentent pas soutenus par la hiérarchie. - Transmettre le compte rendu du CHS-CT, politique QSE, statistiques AT. - 1 seul bac de rétention pour tous les produits dangereux, gaz, peinture, dégraissant, etc). 		
<p>8.2. Chantier EuroAirport du 09/08/2016 (Annexe 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chantier a demandé la mise à disposition d'une grande trousse de secours (10 personnes). - Demande de téléphone avec accès mail et MMS pour le responsable de chantier. - Demande plus de savons et de papiers. 	E. FONTANA	Imm.
<p>8.3. Visite C2 du 25/08/2016 (Annexe 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il manque une barre de maintien dans les WC handicapés. - RdC magasin : pb de blocage de la porte au niveau du sol. Reprendre le nivelage du sol. - RdC sanitaire hommes : Pb de hauteur des urinoirs - Etage vestiaire hommes : <ul style="list-style-type: none"> o Armoires vestiaires en face de l'entrée sont vétustes. o Manque radiateur et support permettant de sécher les vêtements mouillés. o Pb sur pommeaux des douches qui inondent en partie les vestiaires o Adjonction d'un bouton de réglage de la température d'eau des douches (on laisse en l'état). - Etage plateau (blocs 1, 2 et 5) : <ul style="list-style-type: none"> o Infiltration au niveau de la toiture : consultations en cours o Pb d'étanchéité à l'air entre blocs 2 et 5 sur toute la longueur (surtout en hiver). o Pb d'allumage au niveau de différentes zones avec les télécommandes. Remplacement prévu en 2017. o Nb déflecteurs sauvages (cartons) sur les grilles de climatisation. o Rajouter les cloisonnettes pour isoler le coin "infirmerie" (bloc 1). o Villa : Ex-EURIWARE va s'installer et FO va revenir à C3. 		
<p>8.4. Visite C3 suite déménagement du 01/09/2016 (Annexe 6)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} nord côté ALSACE services DI et Sécurité <ul style="list-style-type: none"> o pb de réglage de climatisation en été poteau TR3 o entre 7H et 7H15 pb d'allumage et d'extinction des lumières intempestifs durant une dizaine de secondes - 2^{ème} nord coté ALSACE service SJ : <ul style="list-style-type: none"> o pb de réglage de climatisation le long de la fenêtre o grosse différence de température entre les fenêtres et le couloir central - 3ème nord coté ALSACE service RH : <ul style="list-style-type: none"> o pb de bruit poteau XS2 lié aux serveurs de développement côté SEA. Pourquoi ne pas mettre ces serveurs dans un laboratoire ? 	JM GUTLEBEN L. GIRARDI C. GOLDSTEIN L. PALERMITI	

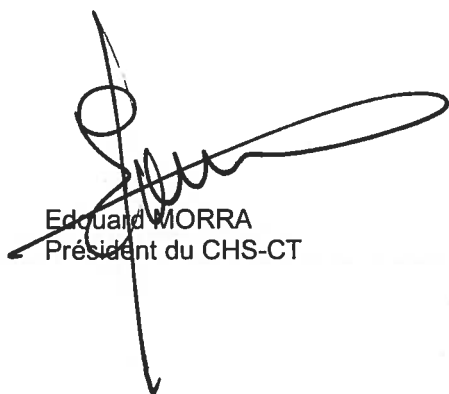
	RESP.	DELAJ
<ul style="list-style-type: none"> - 3ème nord coté forêt service COMPTA : <ul style="list-style-type: none"> o pb de bruit poteau XV5 lié à la photocopieuse aux coups de tampons o déplacer la bouilloire de S. ARFI située au-dessus des triplettes électriques et la mettre au poteau XW7 - 2ème sud côté forêt services commerciaux RMT : <ul style="list-style-type: none"> o pb de place et de clarté - 3ème sud côté forêt service COM + RH + FINANCES : <ul style="list-style-type: none"> o problème de réglage de climatisation côté service COM poteau VC6, la température augmente en cours de journée o problème de bruit lié aux travaux (ventilateur, etc) - <u>Points divers</u> : <ul style="list-style-type: none"> o 3ème nord : pb de débit d'eau robinet dans WC femmes o pb de climatisation salle WATT o faire un rappel de l'utilisation du mail "svpgmi" à l'ensemble des salariés 	<p>D. KASSER</p> <p>(X. HERENT)</p> <p>MF CAMELLA L. PALERMITI P. LAYLE</p>	
<p>8.5 Visite C3 AST côté forêt du 15/09/2016 (Annexe 7)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Service RH : <ul style="list-style-type: none"> o Peu de place pour 7 personnes o Problème d'accès au bureau de Mme DUFLOT (poteau + problème d'accès pour une évacuation en brancard) Solution envisageable : riper le couloir d'accès depuis le noyau central qui est en biais vers le service achats de 2 mètres, en réaménageant l'espace de ce dernier. - Service ISE : <ul style="list-style-type: none"> o Néon HS chez Mme. WOZNIAK o Peut-on supprimer le paravent le long des armoires murales entre PU5 et PV5 vers le service achats ? o Porte de l'armoire de M. SICARD HS o Le paravent du bureau de M. GUGENBERGER prend la clarté du reste de la travée entre PQ7 et PR7. o L'armoire forte dans le couloir d'accès en PO6 est à déplacer. o Le couloir le long des armoires murales ne débouche pas côté PO5. o Remplacer le paravent vert entre PQ5 et PR5 (les pieds dépassent dans le couloir). 		
<p><u>Remarques générales</u> :</p> <p>Dans la globalité pas de problème de place et conditions de travail OK.</p> <p>Environnement bruyant quand tous les postes sont occupés.</p> <p>Circulation moins fluide depuis le déménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute la travée entre PP7 et PR7 n'a pas la superficie requise et est de plus située entre deux couloirs. - Certains cartons de déménagement sont encore à vider. - Les anciens bureaux en mauvais état sont prévus d'être remplacés (veiller à commander des bureaux réglables en hauteur). 		

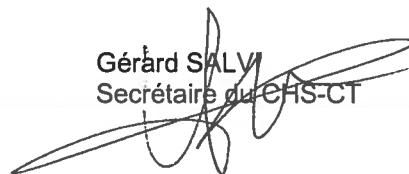
	RESP.	DELAI
<p><u>Points divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi avoir déplacé l'accès depuis le noyau (PR5/PS5) à gauche vers le mur plutôt que de conserver un accès droit vers la direction ? Cela permettrait d'avoir une meilleure circulation entre le commerce et la production. 		
<p>8.6 <u>Visite C3 Bâtiment C3 local stockage TABELEC du 04/10/2016 (Annexe 8)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rajouter un extincteur au 1er étage. - Afin d'optimiser l'espace de rangement rajouter des racks au 1er étage - Fixer les racks du Rdc. - Le matériel de contrôle entreposé au rdc est à trier avec mise au rebut des équipements obsolètes. - Evacuer la plaque d'isolation qui est sur le toit du bâtiment depuis plusieurs mois. 		
<p>8.7. <u>Liste des chantiers en cours (Annexe 9)</u></p>	L. GIRARDI	
<p>9. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS DU CHS-CT</p>		
<p>9.1. <u>Commission EPI et EPC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La plaquette concernant les lunettes</u> : Elle est finalisée et distribuée à chaque membre du CHS-CT pendant la réunion (Annexe 10). - <u>Casques</u> : Il n'y a rien en cours, la commission a néanmoins reçu MSA qui tenait à présenter 2 casques. Un du même type que l'IRIS (lunettes intégrées) et un du même type que l'IDRA (électricien). - <u>Le Matériel antichute</u> : Les retours commencent à arriver, mais on ne les a pas encore tous. - <u>Les chaussures hautes</u> : Le fabricant de notre chaussure haute, Spérian, a suspendu la fourniture du modèle PEAK qui était notre standard, pour la remplacer par le modèle TRACK. Maintenant il suspend aussi le modèle TRACK pour un problème de qualité, sans dire précisément de quoi il s'agit. Même s'il assure que tout sera rentré dans l'ordre pour la prochaine campagne, on ne peut pas se permettre le moindre écart sur ce type de chaussure. De plus nous avons eu quelques retours négatifs sur ces modèles. La commission a donc reçu, avec notre distributeur, plusieurs fournisseurs : EJENDALS, JALLATTE, et PARADE. Ces fournisseurs vont nous faire parvenir, via notre distributeur, plusieurs paires de chaussures à tester. Les tests seront effectués à C2 et à l'agence de Metz. - Eiffage lance un processus de vêtements de travail pour l'ensemble du groupe, avec une image commune. Présentation au prochain CHS-CT 	G. SALVI	
<p>9.2. <u>Commission RPS</u> Voir Annexe 2 du chapitre "Retour Enquête RPS faite par la STSA à Tabelec"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation en cours chez Tabelec. Les résultats de l'analyse ont été 	L. GIRARDI	19/01/2017
	E. MORRA	

	RESP.	DELAJ
<p>restitués au COPIL en septembre et un plan d'action a été décidé en octobre avec 3 axes d'améliorations :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ne pas laisser un collaborateur en difficulté, sans réponse, sans soutien, face à ces problèmes. o Mise en place du prejob-Briefing. o Renforcer nos compétences en personnel et en moyens. <p>- La présentation des résultats et du plan aux salariés est prévu le 17 novembre.</p> <p>Les comptes rendus seront diffusés aux membres de la commission RPS qui ne sont pas dans le COPIL.</p> <p>On peut réitérer avec une autre entité : E. MORRA et STSA (Santé au Travail Sud Alsace) sont d'accord, à condition de trouver une entreprise volontaire.</p>	E. MORRA	Imm.
<p>9.3. <u>Commission Doléances et réclamations</u></p> <p>Voir point 3.3 Voir point 3.1</p>	JM DEYBACH	
<p>9.4. <u>Commission Déménagements</u></p> <p>RAS</p>	D. VENTOROSI	
<p>9.5. <u>Commission Mobilier (Annexe 11)</u></p> <p>Toujours en attente d'une validation pour l'achat des 2 premiers fauteuils qui seront stockés à l'infirmerie. O. NICOLAS doit faire un dossier à EMO.</p> <p><u>Remarque</u> : Des bureaux non réglables ont été achetés par AST pour le projet MING dans la salle Arago.</p> <p><u>Question</u> : Quid des travaux de la commission mobilier si les achats se font par les unités et pas en central ?</p>	D. BURGY O. NICOLAS	Imm.
<p>9.6. <u>Commission Dérogation d'horaires</u></p> <p>RAS</p>		
<p>9.7. <u>Commission Reclassement</u></p> <p>Comment réactive-t-on cette commission ? Il y aurait 2 personnes concernées à DE. Aujourd'hui c'est prématuré d'y inclure le médecin.</p> <p>Réponse au prochain CHS-CT.</p>	E. MORRA E. MORRA	19/01/2017

	RESP.	DELAI
<p>10. INFORMATION SUR LE SITE DE PRODUCTION ATELIER TEMPORAIRE SITUÉ À RICHWILLER DESTINÉ À TABELEC ET NUC AREVA (Annexe 12)</p> <p>Tabelec va utiliser ces locaux pour du travail de câblage de début octobre 2016 à l'été 2017.</p> <p>Clemessy Nucléaire occupera ces locaux à partir du 10 octobre 2017 pour une durée de 2 mois.</p>	E. BARBIER	
<p>11. MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE "POSTES ADAPTÉS, SUITE À ACCIDENT DU TRAVAIL" SELON REMARQUES DU CHS-CT</p> <p>Le président nous montre les modifications apportées. Le document est joint au présent compte rendu (Annexe 13).</p>	L. GIRARDI	
<p>12. PLAN D'ÉVACUATION DU 3ÈME SUD EN CAS DE SÉISME</p> <p>Présentation du document en séance (Annexe 14). Rappel : l'escalier SUD est interdit en cas de séisme, l'évacuation se fera par le noyau central.</p> <p><u>Autre problème</u> : L'ampli d'évacuation va être changé et pendant un mois il n'y aura plus de haut-parleur. Les alertes seront envoyées par la messagerie à chacun et par SMS aux ESI. Les salariés se préviendront mutuellement.</p>		
<p>13. RETOUR SUR LA RÉUNION SÉCURITÉ AVEC LE CIH D'EDF</p> <p>C'est le maître d'œuvre de la partie hydraulique d'EDF.</p> <p>L'objectif est d'arriver à un taux de fréquence de 2 pour l'ensemble de leurs personnels, des entreprises sous-traitantes, des intérimaires, etc. (aux environs de 2020). Plusieurs entreprises Clemessy travaillent pour le CIH et certaines d'entre elles ont été concernées par des presque accidents, c'est pourquoi le CIH d'EDF voulait rencontrer Clemessy qui a montré ses statistiques groupes et celles des 3 unités concernées. Des visites sécurités pourront être effectuées en commun. Le CIH a été rassuré.</p>		
<p>14. RETOUR DE LA CAUSERIE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS CY CONCERNANT LES AT DU GROUPE EIFFAGE</p> <p>La communication a été imposée par la direction d'Eiffage Energie, suite à 5 faits marquants. Début octobre, le chef d'entreprise et l'animateur sécurité de chaque entreprise feront un rappel sur les fondamentaux de la sécurité et présenteront les statistiques du groupe et de l'unité concernée.</p>		

	RESP.	DELAJ
<p>Un compte rendu de chaque unité sera fait et remonté au service sécurité.</p> <p>La synthèse sera présentée au prochain CHS-CT</p>	L. GIRARDI	19/01/2017
<p>15. PRÉSENTATION DES STATISTIQUES À FIN SEPTEMBRE (Annexe 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est un thème obligatoire "Manutentions Manuelles". - La fiche pratique sera présentée au prochain CHS-CT. - Création de courbes de tendance. - Risque routier : le plus souvent c'est la météo qui en est la cause. Certains salariés font 100 km par jour ce qui engendre beaucoup de fatigue. Il n'y a pas de solution, mais cela fait partie des sujets sur lesquels le service sécurité travaille. - Lors des prochains CHS-CT deux Documents Uniques seront présentés par réunion. 	L. GIRARDI	19/01/2017
<p>16. DIVERS</p> <p>Dates des CHS-CT pour l'année 2017 :</p> <p>19 janvier 13 avril 13 juillet 19 octobre</p> <p style="text-align: center;">Prochain CHS-CT le 19 janvier 2017 à 8h30 en salle de CONFÉRENCE</p>		19/01/2017


Edouard MORRA
Président du CHS-CT


Gérard SALVI
Secrétaire du CHS-CT

FICHE D'ENTREPRISE
établie en application de l'article R. 241 - 41 - 3
du code du travail
et conforme à l'arrêté
du 29 mai 1989 (J. O. du 8 juin 1989)

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE

CLEMESSY S.A.

I. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL:

2. Date d'établissement ou de mise à jour de la fiche par le médecin du travail:

Date d'établissement : le 08 Novembre 1989 (Dr CHENON)
Dates de mise à jour : 1992 Dr Chenon
mars 1999 (Dr Bopp)
20/02/2012 (11^e révision) Dr D. Goldschmidt
11/03/2013 Dr HASCHER

2. Identification de l'entreprise ou de l'établissement :

- 2.1. Adresse: 18, rue de Thann- 68057 MULHOUSE Cédex
- 2.2. Nature de l'activité: Electricité courant fort et faible, Maintenance, Automatisme, Instrumentation, Informatique Industrielle et diverses activités connexes
- 2.3. Convention collective de référence lorsqu'elle comporte des clauses particulières en matière de prévention ou de médecine du travail : Union des Industries Métallurgiques et Minières
- 2.4. Existe-t-il un CHSCT : OUI
ou, à défaut, des délégués du personnel

3. Effectifs concernés par la fiche:

- 3.1. Lors de son établissement:
- 1989 par Dr Chenon : environ 1800 salariés
- 3.2. Lors de la dernière mise à jour (au 31/12/2012) : **1091 salariés** de CY SA suivis par Dr HASCHER auxquels il faut ajouter **85** salariés de la filiale CY MOTORS également suivis dans le service. . Pour mémoire, **191** salariés d'unités dépendantes du CHSCT sont vus par d'autres médecins du travail.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

II. APPRECIATION DES RISQUES:

Voir en annexe I : Principaux domaines d'activités pouvant comporter un risque pour la santé

1. Facteurs de risques : Nous avons revu la manière de décomposer les risques en recoupant les données venant des visites et celles venant de la base des métiers de l'agence qui cumule l'essentiel des risques physiques et des ambiances de travail. Nous avons également tenu compte du diagnostic pénibilité. Cela a induit des variations concernant plusieurs de ces risques. Plutôt que des chiffres exacts, le nombre des exposés doit être compris comme un ordre de grandeur.

1.1. Risques physiques:

1.1.1. Facteurs d'ambiance:

- Thermique :
 - Chaleur (>24°C ou <15° imposés par le processus de production) : au moment de la rédaction de la fiche : **4 salariés** identifiés (sidérurgie ALCAN) et 5 chantiers ponctuels
 - ponctuellement sur chantiers, les monteurs peuvent être soumis à des ambiances thermiques contraignantes (ex : four dans la chimie) ¹ : **0 salariés** en 2012.
 - Conditions climatiques : intempéries (chantiers TP) : 25 monteurs
- Sonore ²: niveau estimé > 80 dBA : **32 salariés et 9 ETT**
- Sonore ²: niveau estimé < 80 dBA : **274 salariés**
- Lumineuse³ : risque ponctuel sur chantier toujours possible.

1.1.2. Rayonnements:

- Ultraviolets : **15 soudeurs**
- Laser : aucun salarié (lors de la soudure de fibre optique le risque estimé très faible car appareil automatique avec protection intégrée)
- Infrarouges : **15 soudeurs**
- Electromagnétiques : **8 salariés** ponctuellement exposés dont **8 affectés** maintenance pylônes GSM (plus de WIFI Max) ; contrôle par champ mètre portable
- Directement Affectés aux Travaux sous Rayonnements Ionisants ⁴: **72 salariés** dont **27** en catégorie B et **55** en catégorie A dont **# 9 salariés TT**

¹ Risque généré par le process de l'entreprise cliente annexe I. rubriques 2. ou 3.

² Risque généré

- par le process de l'entreprise cliente annexe I. rubriques 1.2., 1.3., 2.4., 2.5., 2.7., 3.2., 3.4., 4.1., 4.3., 5.2., 5.4.
- par les activités de l'entreprise elle-même annexe I. rubriques 2.2., 3.2., 4.1., 4.4. , 5.2., 5.4.

³ Risque généré par l'entreprise elle-même rubrique 2.6.

⁴ Risque généré par l'entreprise cliente rubriques 2.2., 2.3., 2.4., 2.5., 3.2. , 3.4., 4., 5.2., 5.4.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

1.1.3. Poussières, fumées, aérosols :

- Fibres minérales artificielles (de verre ou de roche) : **66 salariés** soit env 1/3 de la population des électriciens de chantier (tirage de câbles en faux plafonds, interventions dans espaces confinés isolés, ..)
- Fumées d'oxydes de Fer, de Nickel, de Chrome, d'Ozone, de NO2 : 15 salariés serruriers, mécaniciens, tuyauteurs (soudage TIG ou arc de chemin de câbles galvanisés ou de tuyauterie inox).
- Poussières radioactives (risque de contamination interne sur site): 1 salarié soumis contamination externe en 2012
- Poussières de silice : **18 salariés** (découpe béton à sec, lors travaux de distribution d'énergie ou EDF) .
- Poussières diverses suivant environnement de production du client : 105 salariés habilités (sites chimiques), pas forcément exposés. Des expositions ponctuelles concernent une trentaine d'autres salariés affectés pendant les arrêts de production (Dupont DN, CIBA, DSM)
- Poussières d'amiante : **2 salariés** exposés sur chantier Euroairport (fiches d'expos fournies)

•

1.1.4. Vibrations :

- Vibrations du corps entier : **7 conducteurs** d'engins ou camions
- Outils pneumatiques manuels vibrants (atteinte des mains et avant bras) ⁵: **64 salariés** (augmentation suite à l'intégration de FRX à DE) dont
 - **49 électriciens** monteurs (usage de perceuses électro-pneumatiques, risque si >4h/j
 - 15 mécaniciens, soudeurs/tuyauteurs ou serruriers (usage de disqureuse)

1.1.5. Risques physiques divers :

- *Déplacements en dénivellations fréquents* : essentiellement liés à l'activité de grands chantiers avec beaucoup d'escaliers ; ces déplacements, cause de fatigue musculaire et éventuellement cardiaque , ne comportent pas de risque de chute de hauteur : **57 salariés**
- *Sur sollicitation de l'épaule* (activité de tirage de câbles, notamment aériens): 25 salariés monteurs lignes
- *Sur sollicitation du coude/poignet/main* (activités de câblage sur grosses sections ou répétées sur toutes sections) : **101 salariés** (51 câbleurs, 50 monteurs), et **41 salariés ETT** moyenne 2012 à Tabelec.
- *Travaux en hauteur*: **277 salariés** surtout monteurs électriciens courant faible/fort ou conduite de chantier - magasiniers

⁵ Le risque chez les électriciens est probablement plus faible que ces chiffres ne le laissent paraître.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

1.2. Risques chimiques⁶: il y a 105 habilités dans la base d'Habilis,; l'habilitation ne signifie pourtant pas qu'une exposition au risque soit effectif .

Nature des risques par référence aux substances utilisées dans l'entreprise et figurant à l'annexe de l'arrêté du 10 octobre 1983 relatif à l'étiquetage. Très difficile à suivre car pas de centralisation des Fiches de Données de Sécurité.

1.2.1. Risques d'effets:

- Cancérogènes - phrases de risques R45, R49, étiquetés T (oxique)
 - * Poussières ou fumées d'Oxydes de Fer, de Chrome, de Nickel : **15 salariés mécaniciens, soudeurs/tuyauteurs ou serruriers** (soudage arc métaux galvanisés ou inox)
 - * Poussières de silice : **18 salariés** (découpe béton à sec, lors travaux de distribution d'énergie) .
 - * Essences diverses et carburants (usage ponctuel pour débroussailleuse) : **8 monteurs** maintenance GSM, ainsi que les monteurs sur chantier utilisant moteur thermique à essence.
 - * Benzène : **1 salarié** potentiellement exposé (Entrepôt Pétrolier Illzach)
- Mutagènes - phrases de risques R46, R68, étiquetés T (oxique) :
 - * pas d'autre exposition connue à des produit mutagènes.
 - * Pour l'exposition aux rayonnements ionisants voir ci dessus 1.1.2.
- Toxiques pour la reproduction - phrases de risques R60, 61, étiquetés T(oxique) :
 - * Plomb et composés : pas de salarié identifié

1.2.2. Risques d'effets⁷:

- Toxiques :
 - * Plomb et composés : pas d'exposition connue
 - * Oxyde de carbone : **0 salariés**
- Corrosifs :
 - * Divers acides ou bases (lors de fuites) : **10 salariés** en permanence ou prédominance sur site chimique.
- Irritants :
 - * Allergènes cutanés et respiratoires divers suivant chantiers et environnement clients (ciment, colles, métaux, lubrifiants, ozone, résine époxy, ..) : **18 salariés**

⁶ Attention : les chiffres qui suivent sont des estimations car nous n'avons pas connaissance en général des Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés chez des clients ou sur chantiers où se déroule la majorité de l'activité.

⁷ difficiles à évaluer car surtout pics d'exposition ponctuelle au moment de travaux chez des clients (maintenance lors d'arrêt de production, ..) ; dans ce cas de figure aucun nombre de salariés exposé n'est mentionné ; nous ne tentons de chiffrer que quelques risques qui nous paraissent significatifs du fait de la présence permanente du salarié sur le site et sur la base d'éventuels accidents/incidents passés. Le port strict de protections individuelles minimise certainement les dits risques

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

- * Divers solvants et produits chimiques clients: 10 salariés

1.2.3. Autres risques

- Exposition multifactorielle : trop complexe ; non évaluée
- Travaux sur des matériaux contenant de l'amiante : **2 salariés** site Euroairport.
- Monoxyde de carbone : 2 salariés (caristes diesel + gaz)

1.3. Risques infectieux ou parasitaires ⁸:

Le classement reprend celui de la liste du 18 Juillet 1994 des divers agents biologiques pathogènes. Les salariés exposés au groupe 3 et 4 sont en SMR .

1.3.1.: Agents biologiques du « groupe 4 » (pouvant provoquer des maladies graves, avec risque de propagation à l'entourage et sans traitement ou prévention efficace) :
pas de salarié exposé

1.3.2. : Agents biologiques du « groupe 3 » (pouvant provoquer des maladies graves, avec risque de propagation à l'entourage mais il existe un traitement ou une prévention efficaces) : les risques les plus significatifs par leur incidence ou leur gravité potentielle sont ceux liés au travail en situation d' « export niveau 3 » à savoir pendant des missions prolongées, en zone tropicale avec conditions de vie difficiles à maîtriser. Il s'agit

- du neuro-paludisme (plasmodium falciparum pouvant donner des comas et la mort)
- de la méningite épidémique ou certaines infections profondes rares (encéphalites), de diagnostic difficile ou négligées (infections bactériennes avec septicémie)
- de certaines maladies transmises par voie sexuelle ou sanguine (lors de missions éloignées et prolongées ou de soins d'urgence) et notamment les hépatites B et C le virus du SIDA)

22 salariés exposés

1.3.2. Agents biologiques du « groupe 2 » (pouvant provoquer des maladies très diverses , avec faible risque de propagation à l'entourage, traitement ou prévention efficaces) : les risques les plus significatifs par leur incidence sont ceux qui sont liés à :

- la situation d' « export niveau 2 » (missions de durée limitée en zone hors pays occidentaux avec conditions de vie maîtrisées) à titre d'exemple les diarrhées infectieuses, la grippe épidémique, ⁹ : **87 salariés**
- à certaines situations de travail exposant aux eaux usées : **0 salariés**
- aux situations de travail en milieu à risque significatif de contamination cutanée (ordures, contact matériel souillé sang, ..) : **3 salariées identifiées (infirmières)**

⁸ La liste ne peut être là non plus être exhaustive

⁹ Nous avons classé en export 2 les missions longue durée dans des conditions bien maîtrisées notamment en Guyane

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

- aux situations de travail en milieu à risque de contamination aérienne (maintenance centrale de climatisation, réseaux de refroidissements, *intervention sur toiture terrasse..* cause potentielle de légionellose ou autre infection respiratoire) : **15 salariés** (8 monteurs GSM, 7 divers)
- au risque de blessure (tétanos ou infection cutanée) : tous les monteurs ou metteurs en route soit **environ 350 salariés**
- **ornithose** : (déjections d'oiseaux) risque potentiel en cas d'intervention sur toiture ou clocher

1.4. Risques et contraintes liés à des situations de travail: *idem par rapport à 2011*

1.4.1. Postures :

- 25 salariés monteurs lignes aériennes (risque rachidien élevé)
- 120 salariés surtout monteurs électriciens et réseaux (postures bras levés et accroupies et à genoux ; risque moyen)

1.4.2. Manutention (port ou traction sur charges) :

- 25 salariés monteur lignes aériennes (risque élevé)
- **60** salariés surtout monteurs électriciens courant fort (risque moyen) et magasiniers - réception expédition

- 1.4.3. **Charge mentale** : Méthode d' évaluation (KARASEK) sera faite en 2013, en accord avec la commission RPS (information à la prochaine RU)

1.4.4. Travail devant écran¹¹ : *légère augmentation par rapport 2008*

- Travail intensif : **56** salariés
- Travail à exposition modérée ou faible : **559** salariés

1.4.5. Autres risques:

- missions « export niveau 2 » (missions de durée limitée en pays non occidentaux avec conditions de vie maîtrisées) : **87 salariés**
- missions « export niveau 3 » (missions de durée plus longue en pays non occidentaux avec conditions de vie difficiles à maîtriser) : **22 salariés**

1.5. Risques d'accidents prépondérants:

1.5.1. Risques de chutes :

- chutes de plain pied si encombrement chantiers, sol inégal, verglas....: voir risques physiques divers
- chutes de hauteur : (travaux à grande hauteur (échafaudages, plate formes, pylônes, toitures-terrasses, château d'eau, nacelles..), mais aussi à faibles hauteurs (PIRL, escabeaux...)) : **157 salariés** conduite de chantier, environ moitié monteurs électriciens, réseaux+EPF, GSM, téléphone/WIFI, magasiniers .
- Tous les salariés ont eu une formation au travail en hauteur
-

¹¹ Risque généré par le croisement de l'activité d'ingénierie ou de saisie de données et une fragilité personnelle du salarié ; les activités concernées éventuellement sont listés dans l' annexe I. rubriques 1.1., 2.1., 3.1., 3.3., 5.1., 5.3.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

1.5.2. Machines dangereuses :

Ce risque n'est pas pris en compte par nous mais par les animateurs sécurité des diverses unités de l'entreprise. l'essentiel du danger lié à l'utilisation des machines se concentre sur

- * l'outillage électroportatif puissant
- * quelques engins de chantier dans la distribution d'énergie

1.5.3. Risques liés à l'utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage : grâce à Habilis, les chiffres ci-dessous sont mis à jour et décomptés par salarié. Nous sommes informés en temps réel des habilitations.

- **26 caristes**
- **129 conducteurs de plate-formes élévatrice**
- **21 conducteurs de pont roulant**
- **4 conducteurs de grue auxiliaire**
- **7 conducteurs engins de chantier**

1.5.4. Risques électriques¹² : Ce risque n'est pas rigoureusement pris en compte par nous mais par les animateurs sécurité des diverses unités de l'entreprise. Les données ci dessous sont extraites de Habilis, le logiciel contenant tous les personnels et habilitations. Du point de vue médical et sécurité, le risque électrique prend la forme de

- poste dangereux (travaux sous tension) **36 salariés**
- poste de sécurité avec risque pour collaborateurs (consignation, ..): 96 salariés dont 70 BC et 26 BC/HC

1.5.5. Risques d'intoxication, d'explosion ou d'incendie, utilisation de produits inflammables (essence, sprays...) sur chantier ou ailleurs : Ce risque n'est pas pris en compte par nous mais par les animateurs sécurité des diverses unités de l'entreprise ou par les entreprises clientes. 105 salariés sont habilités au risque chimique.

1.5.6. Risques routier¹³ : **167 salariés** chiffre élevé lié à des chantiers lointains (France entière) et **2 coursiers** .

¹² Risque probablement sous estimé, généré par l'entreprise elle-même rubriques 1.3., 2.7., 4.2.,

¹³ risque prédominant dans activités de maintenance GSM, activités commerciales et de chantiers lorsque multiples et brefs avec notion de dépannage)

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

2. Conditions générales de travail:

2.1. Temps de travail:

2.1.1. Travail de nuit

- * nuit : 0 salariés identifié ; ponctuellement des travaux de nuit sont possibles pour des travaux dans des locaux occupés, lors des arrêts de production ou à l'occasion de travaux de maintenance ou de mise en route.
- * astreintes : env 20 salariés (travaux ponctuels de mise en route surtout automaticien automobile mais aussi chimie, ponctuellement, ou autres interventions nécessitant coupures ou arrêt de production)

2.1.2. Travail posté avec nuit : pas de salariés concernés.

2.1.3. Autres facteurs liés à horaires de travail : 0 salariés en posté de jour(2*7)

2.2. Installations générales (description sommaire et évaluation de l'état d'entretien):

Caractéristiques des locaux de travail: implantation globalement identique aux années précédentes ; dispersée en

2 bâtiments à Mulhouse

- C3 : #10.000 m² de bureaux regroupant ceux de la direction, de l'administration, les bureaux d'études
- C3 : #4.500 m² d'ateliers (câblage), de services communs (restaurant, service médical, agence de voyage), stocks divers, accueil et salles de réunions.
- C2 : #800 m² de bureaux et 300 m² de magasins et un petit atelier de soudure
- Atelier câblage à Illzach depuis 2011
- Plusieurs implantations chez les clients de la région et au delà (base-vie - bureaux en « Algéco » en général ; parfois prêtés par le client).

D'une manière générale les bureaux sont organisés en espaces paysagers faisant un usage abondant de paravents. Les conditions de travail dans ces bureaux sont assez variables :

- la plupart des plateaux (C3) ont bénéficié d'une rénovation complète depuis moins de 5 ans. La rénovation du 1^{er} Sud a été achevée en 2010 et donne satisfaction (AST laboratoires d'essais, avec bureau des metteurs en route situé juste à coté des baies d'essais).
- A C2, l'aménagement a été entièrement revu (étanchéité, faux plafond, éclairage, et revêtement de sols ainsi que fenêtres). Rénovation de l'accueil.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

- Le magasin et l'atelier de réparation outillage ont été installés en 2007 en rez-de-jardin du bâtiment. Le magasin de chantier a également été rénové.
- Installation d'un nouvel hangar de stockage (tourets)

Le décret du 15/11/06 relative à l'usage du tabac est, semble-t-il, appliqué depuis sa parution au JO le 01/02/07 dans l'ensemble de l'entreprise (bureaux, ateliers, bureaux de chantiers, véhicules). 2 locaux fumeurs à C3

2.2.1. Existence d'équipements sociaux:

- restaurant d'entreprise(s) : local de restauration spacieux et agréable situé dans le bâtiment de direction ; prestation sous traitée et contrôlée dans sa qualité par une Commission du CE.
- sur chantier : le cantonnement (réfectoires, salles de repos) est soit fourni par le client (notamment prestations longue durée dans les secteurs de la chimie, ou de l'automobile) soit obéit aux règles du code du travail telles que réparties entre le client et l'entreprise dans le cadre des Plans de Prévention, de Sécurité et Protection de la Santé. Dans les autres cas, les conditions de restauration sont laissées à la charge des salariés.

2.3. Hygiène générale (description et évaluation sommaires des bâtiments sus cités):

- VMC et conditionnement d'air : prestation de qualité variable méritant rénovation pour anciens plateaux ; une commission du CHSCT suit la qualité de l'air.
- vestiaires, douches, sanitaires : disponibles et suffisants dans chaque bâtiment principal
- sur chantier : les sanitaires douches et vestiaires sont soit fournis par le client (notamment prestations longue durée dans chimie, ou automobile) soit obéissent aux règles du code du travail telles que réparties entre le client et l'entreprise dans le cadre des Plans de Prévention, de Sécurité et Protection de la Santé.
- Le nettoyage est quotidien et assuré par une société sous-traitante.

3. Indicateurs de résultats (données connues au cours des douze derniers mois):

31/12/2012 CHSCT Mulhouse

3.1. Accidents du travail:

- 3.1.1. Accidents:
- Nb AT avec arrêt : **8**
- Nb AT sans arrêt : **8**

3.1.2. Pas d' Incapacités Professionnelles Permanentes suite à nouvel AT

3.1.3. Nombre d'enquêtes (par le CHSCT) sur les accidents du travail : ?.

3.1.4. Taux de fréquence (calculs Service Prévention):

- TF AT avec arrêts : 2008 : 6.33 ; 2009 : 7.61 ; 2010 : 5.09 ; 2011 : 4.27 ; **2012 : 4.23**

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

Taux plus bas que la profession ce qui s'explique par l'activité bureau d'étude prédominante sur le site de Mulhouse.

- 3.1.5. Taux de gravité avec arrêts : 2008 : 0.32 ; 2009 : 0.49 ; 2010 : 0.09 ; 2011 : 0.14 ; **2012 : 0.49**

3.2. Maladies professionnelles reconnues:

N° tableau	Maladie	Total
<u>En 2012</u> 57c : affections dues à des gestes répétitifs ou forcés du poignet	Syndrome du canal carpien	1
<u>En 2011</u> 30 : affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	Plaques pleurales	1
57c : affections dues à des gestes répétitifs ou forcés du poignet	Syndrome du canal carpien	1
<u>En 2010</u> Aucune déclaration		

3.3. Maladies à caractère professionnel (article L 461-6 du Code de la Sécurité Sociale):

pas de participation à l'enquête nationale en 2012 aux quinzaines MCP, mais participation à celle de février 2013 (1 signalement).

Des signalements peuvent être effectués en cours d'année (1 en mars 2013)

3.4. Autres pathologies dépistées (année 2012) : voir rapport annuel 2012

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

III. ACTIONS TENDANT A LA REDUCTION DES RISQUES:

1. Résultats des mesurages et des prélèvements disponibles: voir rapports éventuels concernant diverses activités.

2. Mesures de prévention technologique:

2.1. Nature et efficacité de la protection collective:

de nature très variable suivant le risque ; d'une manière générale, l'essentiel des risques étant générés par l'activité d'installation ou de mise en route chez un client , la prévention consiste en

- l' information sur les risques et leur prévention
- l'habilitation des salariés et le contrôle de l'aptitude aux postes de sécurité.

2.2. Nature et efficacité de la protection individuelle:

de nature variable suivant risque; mise à disposition parfois sur demande du salarié, d'autres fois sur la préconisation du chef de chantier ; dossier d'information rédigé par commission du CHSCT concernant la protection des mains et de la tête. Catalogue EPI du nouveau fournisseur retravaillé par CHSCT.

2.3. Fiches de données de sécurité: Une base de données des FDS CLEMESSY GROUPE est en train de se mettre en place.

2.4. Diffusion de consignes de sécurité: multiples notamment au moment de l'accueil sur chantier ou au moment des formations ci dessous.

2.5. Etablissement de mesures en cas d'urgence:

- Pour les bâtiments de bureaux et ateliers, il existe une procédure d'urgence enseignée lors de la formation des Sauveteurs Secouristes. La disponibilité des infirmières a été renforcée par un horaire continu en journée de 7h30 à 17 h vendredi 7h 30 12h00, et l'installation d'un combiné relié automatiquement au téléphone portable de l'infirmière.
- En plus du DSA (Défibrillateur Semi automatique) du service médical, deux autres sont installés (2è étage courrier C3 , 1er étage escalier central C2) comme le prévoit la loi.
- Sur chantier, les dispositions du Plan de Prévention s'appliquent

4. Mesures particulières prises dans le cadre d'un contrat de prévention passé en application d'une convention d'objectifs (article L.422-5 du Code de la Sécurité Sociale) : néant

5. Mesures concernant la formation à la sécurité moyens, modalités:

- Procédure d'information et de vérifications avant départ en mission export
- Formation à la sécurité au poste (usage de machines, accueil chantier..)
- Formation à la sécurité pour tout nouvel embauché .

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

- Causeries sécurité (3 causeries obligatoires/an)
- Habilitations liées à l'électricité, à l'environnement chimique ou nucléaire, à l'usage d'engins de levage de manutention ou de chantier
- Vérification légale par organismes habilités ou par personnels formés en interne des engins de levage, de manutention, des dispositifs de travail en hauteur, des EPI (harnais),..
- Procédure d'information et de prévention du risque amiante
- Procédure d'information et de prévention du risque de légionellose et des déplacements dans des pays à risque

Etc..

6. Mesures concernant les soins et les premiers secours:

6.1. Secourisme (année 2012) : une infirmière du service médical est monitrice de SST

- **16** salariés nouvellement habilités
- **76** salariés recyclés

6.2. Service médical dans l'entreprise : avec 3 infirmières dont une à temps plein ; il existe un document résumant les mesures en cas d'urgence et le protocole des soins en cas d'absence du médecin.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

Article D 4264-37 et 39 du Code du Travail

Dans les entreprises et établissements de plus de dix salariés, le médecin du travail établit et met à jour une fiche d'entreprise, sur laquelle sont consignés notamment les risques professionnels et les effectifs de salariés exposés à ces risques. Cette fiche est transmise à l'employeur. Elle est tenue à la disposition de l'inspecteur du travail et du médecin - inspecteur régional du travail. Elle est présentée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en même temps que le bilan annuel prévu à l'article L. 236-4.

La fiche d'entreprise peut être consultée par les agents des services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie et par ceux des organismes mentionnés à l'article L. 231-2.

Le modèle de fiche est fixé par arrêté du ministre chargé du travail.

Répondant à un objectif de prévention, la fiche d'entreprise a pour finalité essentielle de constituer un instrument permettant à la fois aux médecins du travail et à divers «préventeurs» appelés à intervenir dans l'entreprise, de repérer les risques, leur nature, leur localisation et leur importance et ainsi, de déterminer les actions préventives et faciliter leur mise en œuvre.

Prévue par l'article R.241-41-3 du Code du Travail, elle concerne les entreprises et établissements de plus de 10 salariés; elle doit être établie par le médecin du travail, qui la met à jour: transmise à l'employeur, elle est tenue à la disposition de l'inspecteur du travail et du médecin - inspecteur du travail et du médecin - inspecteur régional du travail; elle est présentée au CHS-CT et peut être consultée par les agents des services de prévention des C. R. A. M.

Cette notion de fiche d'entreprise est ancienne puisqu'elle remonte à 20 ans; l'arrêté qui devait en fixer le modèle n'ayant jamais été publié au journal Officiel, les Services de médecine du travail avaient élaboré leur propre modèle respectant le plan proposé par l'instruction du 30 juin 1970 (non parue J. O.).

L'arrêté du 29 mai 1989 (J. O. du 8 juin 1989), pris en application de l'article R.241-41-3 du Code du Travail, a fixé de façon très détaillée l'ensemble des informations que doit comporter désormais la fiche d'entreprise et que reprend la présente fiche.

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

ANNEXE à la FICHE de l'ENTREPRISE CLEMESSY S.A.**PRINCIPALES ACTIVITES COMPORTANT UN RISQUE POUR LA SANTE****1. PRODUCTION D ELECTRICITE**

- 1.1. Conception et vente de réseaux de production d'électricité
- 1.2. Travaux à proximité d'unités de production d'électricité
- 1.3. Contrôle de fonctionnement d'unités de production d'électricité

2. DISTRIBUTION D ELECTRICITE

- 2.1. Conception et vente de réseaux de distribution d'électricité
- 2.2. Serrurerie (fabrication d'armoires, coffret, chemins de câbles)
- 2.3. Tirage de câbles/pose de conducteur
- 2.4. Raccordement sur chantier
- 2.5. Pose d'appareils ou de luminaires
- 2.6. Câblage d'armoires, coffrets
- 2.7. Contrôle de fonctionnement de réseaux, coffrets..
- 2.8. Génie civil

3. AUTOMATISME/INSTRUMENTATION/CONTRÔLE DE PROCESS

- 3.1. Conception et vente de systèmes de contrôle ou de commande
- 3.2. Installation d'instrumentation et réseaux de tuyauterie
- 3.3. Contrôle logiciel de systèmes de contrôle ou de commande
- 3.4. Contrôle physique de fonctionnement de systèmes (capteurs, câblage, ..)

4. MAINTENANCE

- 4.1. Serrurerie/métallerie/soudure
- 4.2. Electricité
- 4.3. Automatisation/Contrôle commande/Instrumentation
- 4.4 Mécanique
- 4.5. Vente de solutions de maintenance

5. MECANIQUE

- 5.1. Conception et vente de systèmes mécaniques
- 5.2. Installation de systèmes mécaniques
- 5.3. Contrôle logiciel de systèmes mécaniques
- 5.4. Contrôle physique de fonctionnement de systèmes mécaniques

NB : les chiffres en gras correspondent à des nouvelles modifications , les autres chiffres sont les chiffres du Docteur GOLDSCHMIDT non modifiés .

Évaluation des Risques Psychosociaux




CLEMESSY

Unité Tabelec

Frédérique GALOIS-HAUMANT, psychologue du travail

Docteur MARINA, médecin du travail

Évaluation des RPS

- **De janvier à avril 2016: cadrage demande**
 - Sensibilisations CHSCT et mise en place du CoPil Tabelec
 - Validation des étapes nécessaires et des principes méthodologiques
 - Exploitation des résultats de l'outil « Faire le point »
 - Choix du questionnaire en fonction de l'état des lieux
- **Mai 2016 : communication à l'ensemble du personnel**
- **Du 06 au 24/06/2016 : passation du questionnaire**
 - Recueil papier / urnes mises à disposition en interne
- **07/09/2016 : restitution au CoPil**
 - Plan d'actions à définir en interne
 - Modalités de restitution au personnel à prévoir



- Grille Excel, qui permet aux entreprises de s'interroger sur la présence ou non de RPS : Indicateurs RH / Santé & Sécurité et 6 facteurs de RPS.
- Réalisé en CoPil le 15/03/2016 :

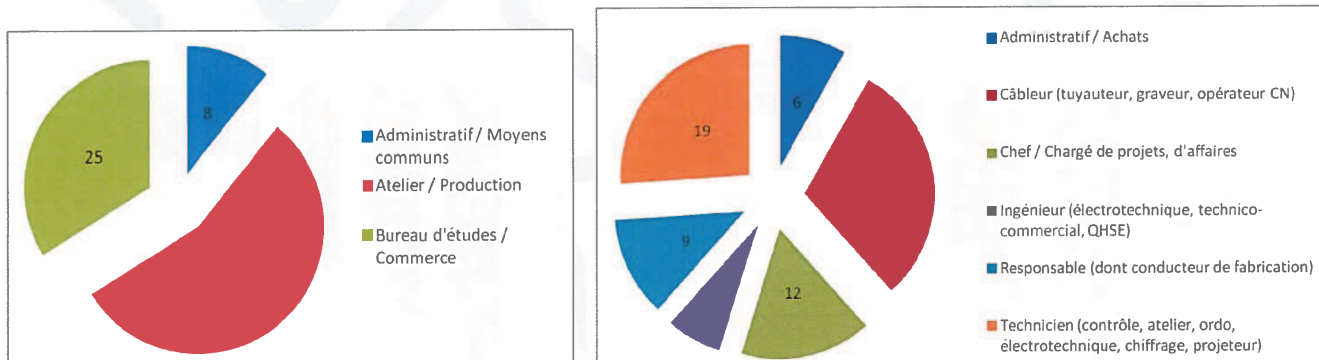
Thème	Niveau d'intensité du risque
Impact des RPS sur l'entreprise et les salariés	Modéré
Intensité et temps de travail	Modéré
Exigences émotionnelles	Faible
Autonomie	Faible
Rapports sociaux au travail	Modéré
Sens du travail	Modéré
Insécurité de la situation de travail	Modéré
Contexte de prévention dans l'entreprise	Faible



Résultats des questionnaires

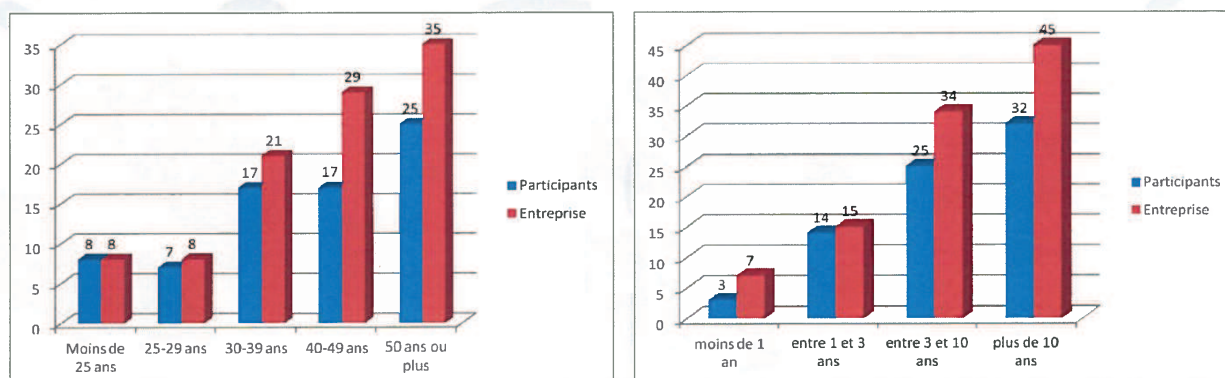
Passation juin 2016

- 74 questionnaires recueillis soit 73% de participation (sur une base de 101).
- 3 questionnaires n'ont pu être exploités que partiellement.



- Représentativité atteinte pour l'ensemble des services.
- Tous les postes sont représentés hormis les magasiniers / réceptionnaires

■ Répartition âge et ancienneté



- La représentativité (> 50%) est atteinte pour toutes les tranches d'âges et d'anciennetés (sauf <1an).
- 1/3 des participants ont 50 ans et plus. Pic d'ancienneté à plus de 10 ans.
- 58 hommes et 14 femmes.



Résultats des questionnaires

Modèle de Karasek

07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

7

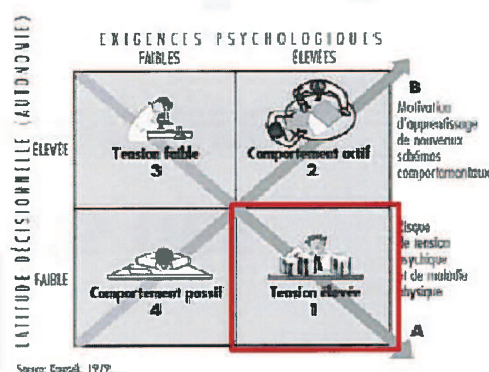


QUESTIONNAIRE VALIDÉ

Enquêtes épidémiologiques, SUMER, SIP

Modèle de KARASEK : en 26 questions

- ✓ **Demande psychologique : 9 questions**
 - « Mon travail demande de travailler très vite »
- ✓ **Latitude décisionnelle : 9 questions**
 - « J'ai la possibilité d'influencer le déroulement de mon travail »
- ✓ **Soutien social : 8 questions**
 - « Mon supérieur m'aide à mener la tâche à bien »
 - « Les collègues avec qui je travaille sont des gens professionnellement compétents »



Evaluation du « jobstrain » = forte demande psychologique + faible latitude décisionnelle

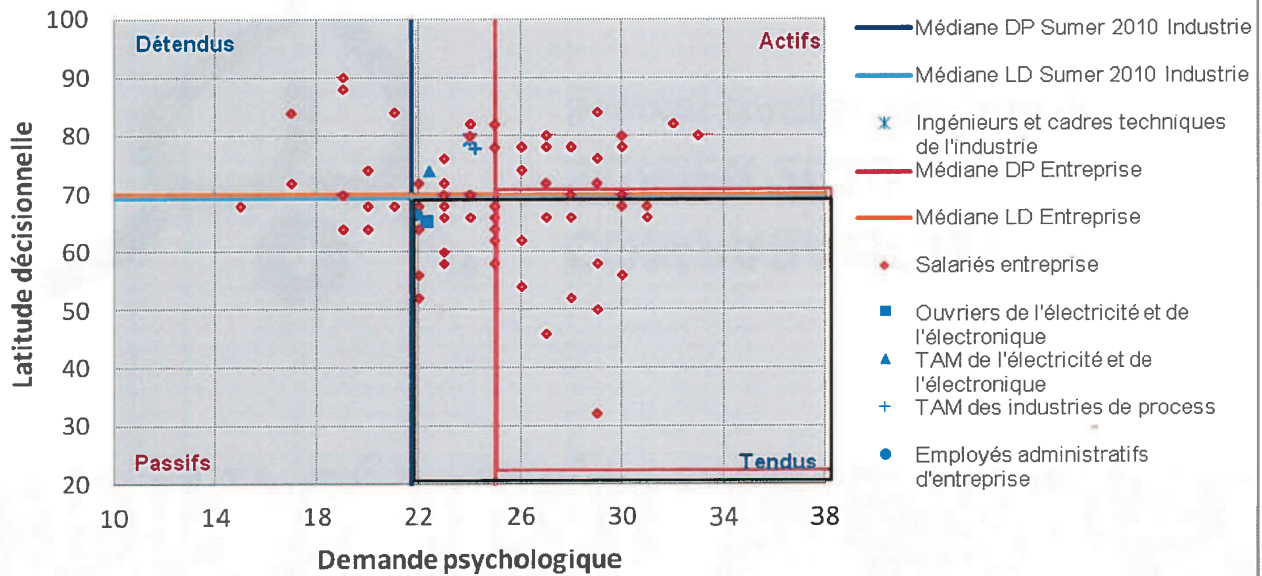
Situation aggravée « isostrain » = jobstrain + faible soutien social

07/09/2016

Cellule Psychosociale - STSA

8

Questionnaire de Karasek



07/09/2016

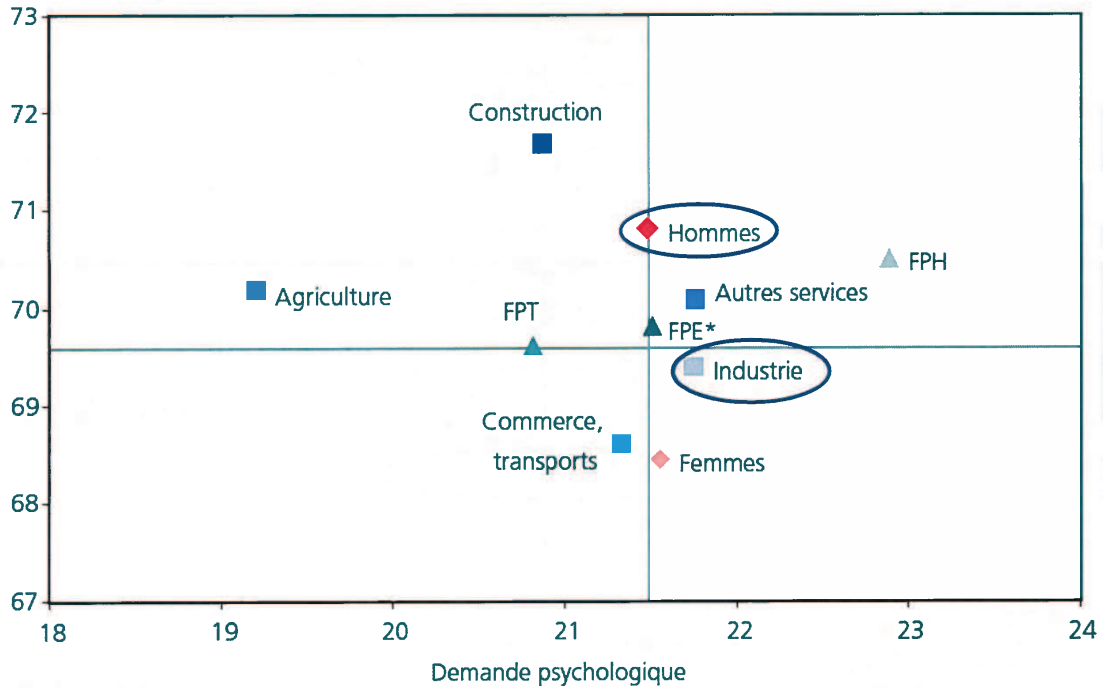
Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

9



COMPARAISONS SUMER 2010 Sources DARES-DGT-DGAFP

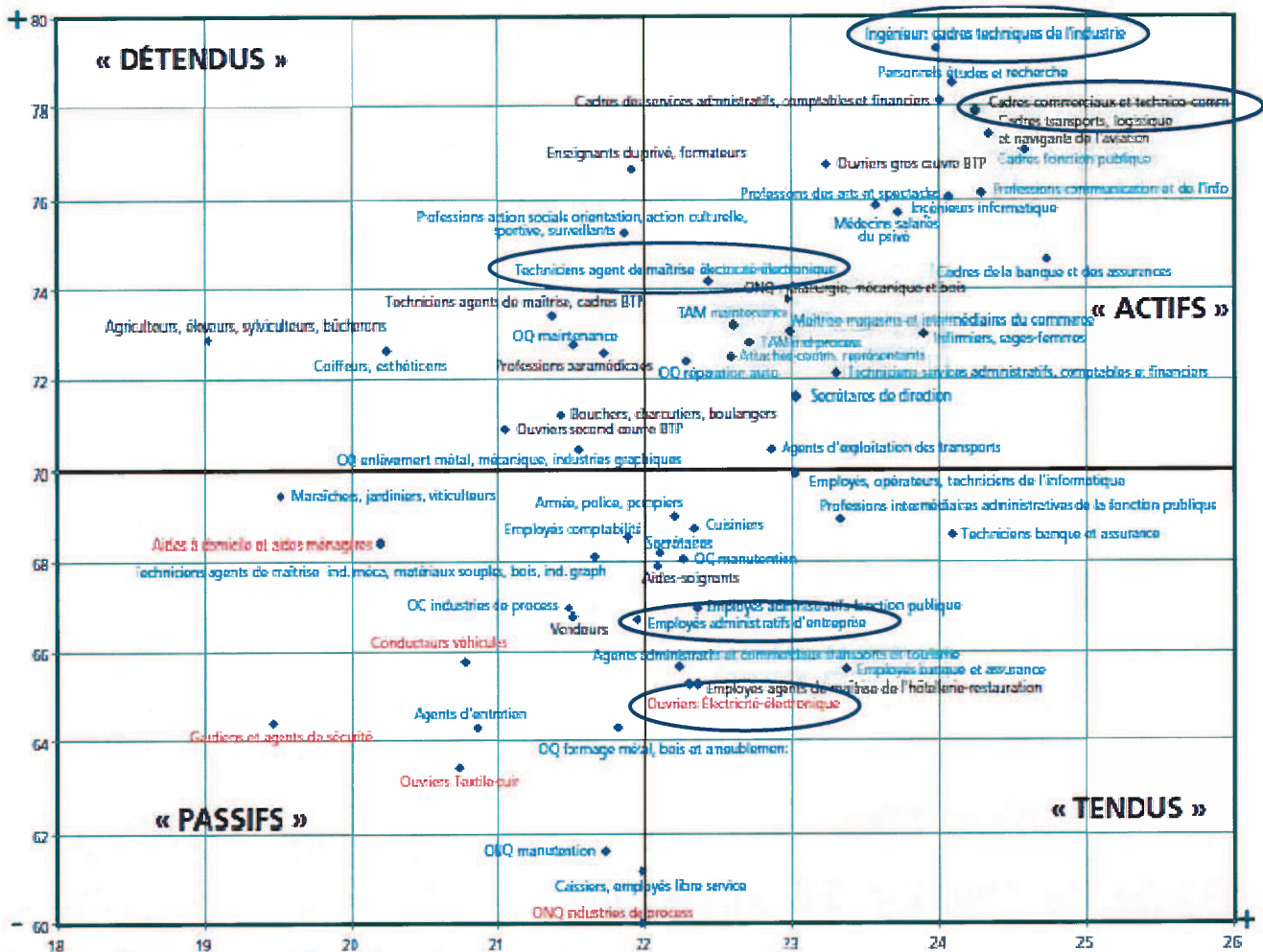
Latitude décisionnelle



07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

11

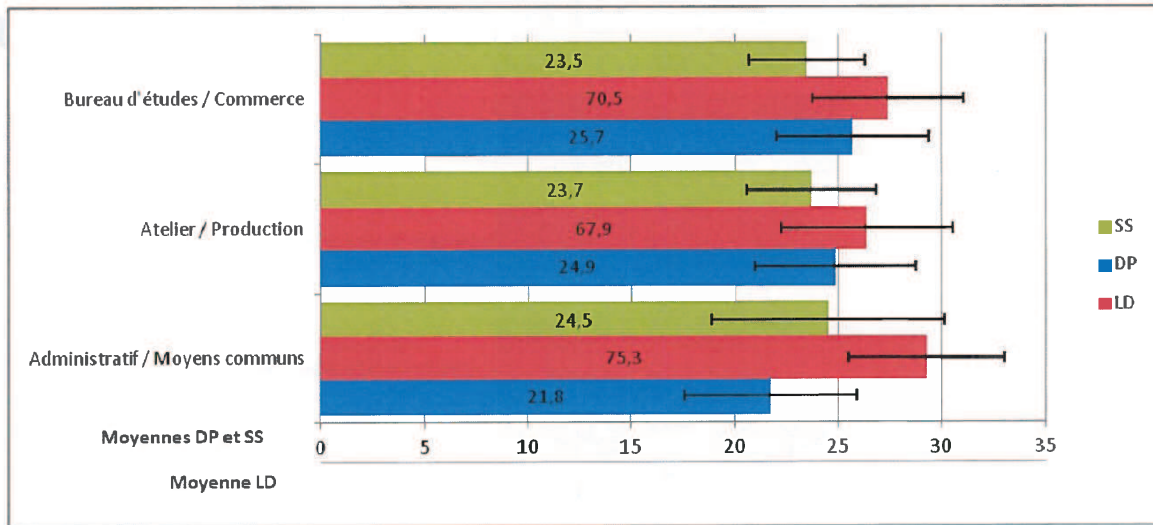


- **Réponses DP** : morcellement (87%), ordres contradictoires (41%) et impact des interactions avec d'autres services (58%), intensité (81%), aller très vite (73%), travail « bousculé » (62%), quantité excessive (39%).
- **Réponses LD** : marges de manœuvre (>70%). Variété des tâches (91%), répétitivité (67%) et créativité (88%). 94% nouveaux apprentissages et 76% développement des compétences.
- **Réponses SS** : compétences collègues (88%) et soutien émotionnel (>89%). Aide du supérieur (80%), écoute (75%), intérêt perçu pour le bien-être des salariés (70%).

- **13 salariés** (28 avec les médianes SUMER INDUSTRIE en référence) sont considérés comme « tendus ».
Ils sont répartis à l'Atelier et au BE/commerce. Postes significatifs : les techniciens.
- **9/13 cumulent avec un faible soutien social → risque aggravé**
- **Soutien social : médiane = 24** (12 pour les collègues et 12 pour les supérieurs) soit un score >23,1 (SUMER 2010 INDUSTRIE).
39% considèrent avoir un faible soutien social (score < 24).
Ils sont répartis dans tous les services mais on note une proportion plus importante à l'atelier (42%) et au BE/commerce (40%) par rapport à l'administration(25%).

KARASEK – RESULTATS PAR SERVICE

Médianes entreprise : DP = 25, LD = 70 et SS = 24



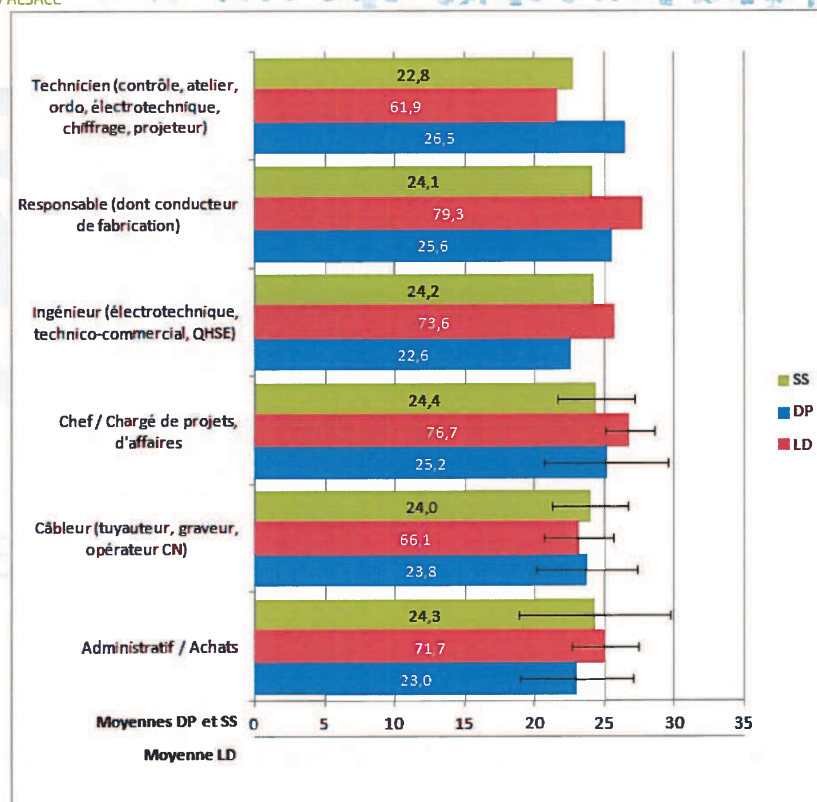
07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

15

KARASEK – RESULTATS PAR POSTE

Médianes entreprise : DP = 25, LD = 70 et SS = 24



07/09/2016

16



Résultats des questionnaires

Questions « conflits de valeurs »
et « exigences émotionnelles »

07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

17



QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES Autres facteurs de RPS

■ Enquêtes statistiques (Santé Itinéraire Professionnel 2010)

✓ **Conflits de valeurs**

- « J'ai les moyens de faire un travail de qualité »
- « Il m'arrive de faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin »
- Mon travail est utile aux autres

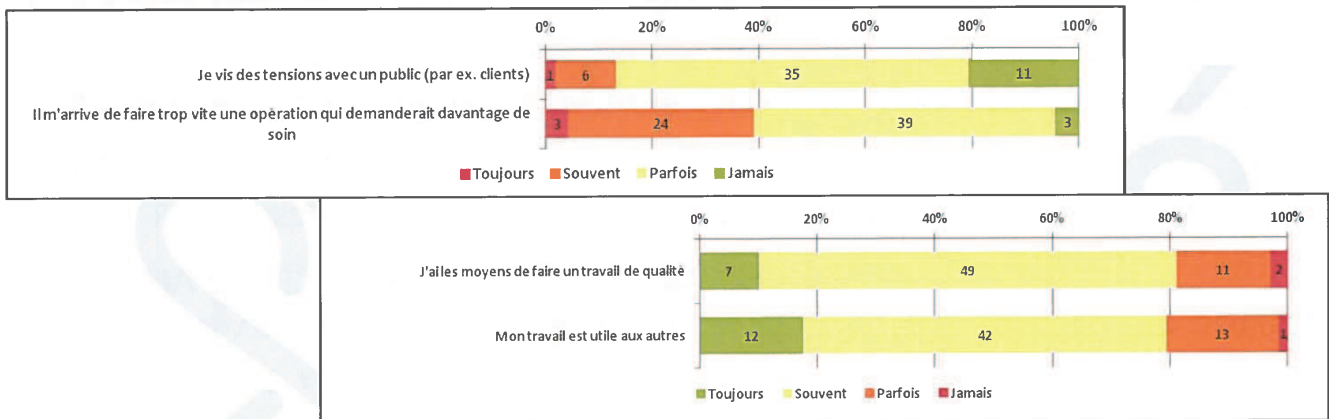
✓ **Exigences émotionnelles**

- « Je vis des tensions avec un public »

07/09/2016

Cellule Psychosociale - STSA

18



■ Exigences émotionnelles

- 13% vivent souvent voire toujours des **tensions avec le public** (BE/commerce)

■ Conflits de valeurs

- 39% ont le sentiment de **faire trop vite** une opération qui nécessite plus de soin
- 19% estiment **manquer de moyens** pour faire un travail de qualité
- Plus de 80% conservent un sentiment d'**utilité**

07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

19

■ 14 commentaires rédigés par les salariés :

- **Intensité du travail**
- **Reconnaissance**



- Par rapport aux médianes nationales (SUMER 2010), une différence significative a été évaluée entre la DP et la LD des **techniciens** et celle des TAM de l'électricité et de l'électronique.
- Les responsables ont une LD significativement supérieure à leurs homologues français.
- **L'intensité du travail** représente le facteur de RPS commun à plusieurs services et le poste de technicien (atelier et BE) est identifié à RPS.
- **L'autonomie** est faible à l'atelier et ressource pour les autres services.
- **Le soutien social** représente une ressource commune.

07/09/2016

Evaluation RPS - Cellule Psychosociale

20

■ Informations complémentaires (CoPil 07/09/2016)

- La nature des projets actuels impacte l'intensité de travail au BE.
- La question du matériel (adaptation et disponibilité) est récurrente à l'Atelier.
- La communication transversale (Atelier/BE) est efficace.

■ Plan d'actions

- **Répertorier les moyens déjà existants** en lien avec les facteurs identifiés.
- **Définir des pistes** (générales/particulières) en fonction des résultats.

■ Suites validées :

- **Relevé de décisions** présenté par l'encadrement aux salariés Tabelec lors des prochaines réunions de services.
- **Restitution des résultats** par la psychologue du travail au CHSCT (20/10).
- **Réunion d'élaboration du plan d'actions** par le CoPil (à partir d'octobre), puis **restitution de l'ensemble de l'intervention** en réunion générale du personnel.

■ Exemple de renseignement du DU suite à évaluation des RPS :

UNITE DE TRAVAIL									
Facteur de RPS	Dangers	Risques et effets	F	G	Niveau	Actions de prévention réalisées	Actions envisagées à venir		
							Primaire	Secondaire	Tertiaire
Intensité du travail	Difficulté à concilier vie perso/vie pro	Impact santé physique et mentale	Outil Faire le point		Faible Modéré ou Elevé Score DP	...	Lisibilité plan de charge	Formations ...	Programme de soutien aux salariés
	Dépassements horaires		Questionnaire (Karasek, Siegrist, SIP)	Renfort main d'œuvre ...			Groupes de parole ...		
Rapports Sociaux									

CHANTIER :**56, 60, 52 rue Lavoisier MULHOUSE****Nature des travaux :**

- N° 56 : Pose alimentation 4x50 de la colonne montante
 N° 60 : Basculement alimentation 4x50 avec pose compteur et répartition des phases
 N° 52 : Préparation d'une colonne pour basculement le lendemain

Avancement :

- N° 56 : 20 %
 N° 60 : 100 %
 N° 52 : 36 %

Risques particuliers :

- Risques électriques, travaux sous tension
- Risques de chutes : mise en place d'éclairage provisoire
- Risques routiers : nombreux déplacements en ville

REMARQUES :**1 - Remarque(s) générale(s) :**

- Pendant les travaux préparatoires et interventions, les équipes interviennent dans des locaux "insalubres" allant jusqu'à l'arrêt du chantier.
- Libellé professionnel du responsable de site pas en harmonie avec la fonction (monteur électricien).
- Gros problèmes de langues, comportementaux ... de la part des clients.

2 - Point(s) fort(s) :

- Camionnette bien rangée, port des EPI.
- Chantier bien tenu.

3 - Remarque(s) spécifique(s) :

- Le chef d'équipe demande plus de visites de contrôle de la hiérarchie ainsi que des ANSEC.
- Transmettre le compte rendu du CHS-CT, politique QSE, statistiques AT.
- 1 seul bac de rétention pour tous les produits dangereux, : gaz, peinture, dégr...).

Fonctions	Noms	Présents lors de la visite	Diffusion du rapport
Chef d' Entreprise	Pascal BEDNARSKI		
Responsable de Production	Alexandre GRESSER		
Responsable Activité	Thierry CORDIER		TOUS +
Chef de Projet	Matthieu KRELL		E. MORRA
			G. SALVI
Responsable de Site	Philippe KLEIBER	Philippe KLEIBER	Dr MARINA
Prévention - Sécurité	Elodie FONTANA		L. GIRARDI
Représentant CHSCT	D. BURGY-M. BONZANI	D. BURGY-M. BONZANI	

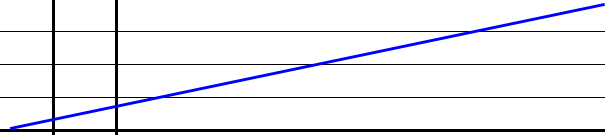

PHOTOS

	Points à contrôler	Présent		Remarques
		Oui	Non	
1	INFORMATION - DOCUMENTS			
1.1	Affichage obligatoire / Réglementation :			
-	Nom, adresse et téléphone de l'Inspection du travail	X		
-	Nom, adresse et téléphone du Médecin du travail	X		
-	Adresse et téléphone d'appel des services d'urgences	X		
-	Consignes en cas d'incendie			SO
-	Règlement intérieur du client			SO
-	Règlement intérieur de Clemessy	X		
-	Liste nominative des membres du CHSCT	X		
-	Horaires de travail et de repos	X		
-	Avis et autorisation de dérogation d'horaire de travail			SO
-	Repos hebdomadaire			SO
-	Ordre de départ en congés payés			SO
-	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	X		
1.2	Affichage obligatoire / Clemessy :			
-	Politique et Objectifs Sécurité (Plan d' Assurance Sécurité))
-	Statistiques accidents du Travail et trajet) Non disponible
-	Procès verbal de la dernière réunion du CHSCT)
1.3	Registres obligatoires :			
-	Registre de sécurité (vérifications et/ou contrôles techniques))
-	Registre des avis de danger grave et imminent) Non disponible
-	Registre d' observations)
-	Liste du personnel travaillant sur site)
1.4	Plan de Prévention / PPSPS			
-	Plan de prévention spécifique	X		Branchement aérien 31/12/2016
-	Plan de prévention annuel			Branchement façade 31/12/2016
-	Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la santé	X		Branchement sous-terrain 31/12/2016
-	Visas des lecteurs des documents			ERDF I TST N° 6
1.5	Identification des produits CMR :			
-	Produit(s) CMR du client			SO
-	Remplacement du/des produit(s) CMR du client			SO
-	Produit(s) CMR propre(s) à ENP			SO
-	Remplacement du/des produit(s) CMR propre(s) à ENP			SO
1.6	Consignes particulières :			
-	Consignes en cas d' évacuation			SO
-	Circulation dans l' usine			SO
-	Autres			SO
1.7	Information Sécurité :			
-	Client (séance d' accueil, vidéo, ...)			
-	Clemessy (dossier d' accueil)	X		
-	Fiche individuelle d' accueil de personnel CLEMESSY	X		
-	Fiche individuelle d' accueil de S/traitant ou intérimaire	X		
-	Utilisation de produits toxiques (peintures et solvants)	X		Fiches FDS disponibles
-	Stockage par CY de produits toxiques (peintures et solvants)	X		réceptif dans camionnette
-	Conduite à tenir en cas d' accident	X		
-	Procédure interne Clemessy en cas d' incident	X		
-	Déclaration interne d' accident			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
2	BASE VIE : LOCAUX			
2.1	Bureaux :			/
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.2	Vestiaires :			C2
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Armoires			
-	Sièges			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.3	Sanitaires :			C2
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Séparation Hommes / Femmes			
-	WC - Urinoirs			
-	Lavabos - Douches			
-	Ventilation			
2.4	Réfectoire :			C2
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Table - chaises			
-	Réfrigérateur - Chauffe plat			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.5	Infirmierie :			C3 + boîte de secours dans camionnette
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Bureau et chaise			
-	Armoire			
-	Lit d'auscultation			
2.6	Alimentation électrique de la base vie			/
-	Enveloppe avec degré de protection IP447			
-	Système de fermeture à clé			
-	Coupure générale par poignée extérieure			
-	Arrêt d' urgence			
-	Protection différentielle < ou = à 30 mA			
-	Mise à la terre			
-	Installation contrôlée le			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
2	BASE VIE : LOCAUX			
2.5a	Magasin :			C2
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Eclairage			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.5b	Magasin matériel informatique:			
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Eclairage			
	- Climatisation			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.6	Atelier :			C2
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Séparation zone de soudage			
	- Ventilation / extraction			
	- Eclairage			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par SICLI			
	Contrôlé le			
	- Outillage collectif			
2.7	Stockage de produits dangereux			Dans camionnette
	- Rangement	X		1 seul bac de rétention pour
	- Vérification de la compatibilité de stockage	X		l'ensemble des produits
	- Etiquetage et registre inventaire	X		
	- Propreté	X		
	- Eclairage			SO
	- Ventilation			SO
	- Protection contre l' incendie : SICLI 57EX0151			
	Par			
	Contrôlé le 15/06/2016			
2.8	Alimentation électrique des locaux bureaux et magasins			
	- Enveloppe avec degré de protection IP47			
	- Système de fermeture à clé			
	- Coupure générale par poignée extérieure			
	- Arrêt d' urgence			
	- Protection différentielle < ou = à 30 mA			
	- Mise à la terre			
	- Installation contrôlée le :			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
3	CANTONNEMENT CHANTIER			
3.1	Vestiaires :			/
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Armoires			
-	Sièges			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.2	Sanitaires :			/
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Séparation Hommes / Femmes			
-	WC - Urinoirs			
-	Lavabos - Douches			
-	Ventilation			
3.3	Réfectoire :			/
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Table - chaises			
-	Réfrigérateur - Chauffe plat			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.4	Alimentation électrique			/
-	Enveloppe avec degré de protection IP447			
-	Système de fermeture à clé			
-	Coupure générale parpoignée extérieure			
-	Arrêt d' urgence			
-	Protection différentielle < ou = à 30 mA			
-	Mise à la terre			
-	Installation contrôlée le			
3.5	Magasin :			/
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Eclairage			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.6	Parc de stockage			/
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Accès au matériel			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
4	ENVIRONNEMENT			
4.1	Analyse / plan d'assurance environnementale			
	Existence :			
	Connue par le personnel :			
4.2	Gestion des produits dangereux :			
-	Fiches de produit			
-	Fiches de données de sécurité (FDS)	X		Diisponibles
-	Disponibilité de la documentation :			
	Où :			
	Gestion assurée par :			
	Information du personnel :			
4.3	Gestion des déchets :			
-	Tri sélectif des déchets			
-	Déchets domestiques			
	Stockage	X		Benne C2
	Enlèvement réalisé par :			
-	Déchets industriels (papiers, carton, ferraille, cuivre, ...)			
	Stockage	X		Benne C2
	Enlèvement réalisé par :			
-	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	X		Benne C2
	Stockage			
	Enlèvement réalisé par :			
-	Déchets dangereux (huiles, solvants, peintures...)	X		Benne C2
	Stockage			
	Enlèvement réalisé par :			
-	Bordereaux de suivi (BSD)			SO
	Où :			
	Gestion assurée par :			
4.4	Gestion des situations d'urgence :			
-	Procédure spécifique d'intervention			
	Existence :			
	Connue par le personnel :			
-	Fiche pratique / réflexe			
	Existence :			
	Connue par le personnel :			
-	Moyens d'intervention			
	Formation / information du personnel			
	EPI adaptés			
	Matériel de rétention			
	Produits absorbants			
	Exercice(s) de simulation :			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
5	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS			
5.1	Vêtements de travail :			
-	Standards	X		
-	Adaptés à des travaux spécifiques	X		Travaux TST
5.2	Casques :			
-	Standards	X		Casquette coquée
-	Avec écran anti-UV	X		
-	Grande hauteur			
5.3	Chaussures de sécurité :			
-	Basses	X		
-	Montantes	X		
-	Botillons			
5.4	Gants de protection :			
-	Standards	X		
-	Adaptés à des travaux spécifiques			
-	Isolants pour travaux électriques	X		
-	Surgants	X		
5.5	Lunettes de protection :			
-	Lunettes standards pour travaux de meulage, ...	X		
-	Lunettes pour travaux de soudure			
-	Lunettes anti-UV (à ne pas utiliser dans le voisinage)			
5.6	Harnais de sécurité :			
-	Formation initiale au port	X		Jusqu'au 12/06/2019
-	Affectation des harnais			
-	Stockage des harnais (en sac / coffret individuel)	X		
-	Contrôle avant utilisation			
-	Contrôle périodique			
	Par Michel BEZELIER			
	Contrôlé le 12/04/2016			
-	Contrôle périodique			
	Par			
	Contrôlé le			
-	Contrôle périodique			Stop chute 57 CE0583
	Par			
	Contrôlé le			
5.7	Divers :			
-	Veste anti-pluie	X		
-	Pantalon anti-pluie			
-	Gilet anti-froid			
-	Parka anti-froid			
-	Gilet de signalisation	X		
-	Protection anti-bruit			
	Bouchons	X		
	Casques			

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
7	OUTILLAGE COLLECTIF			
7.1	Echelles : 1 unité	X		
-	Nombre :			
-	Contrôle périodique			DE EC0105
	Par Michel BEZELIER			
	Contrôlé le 04/01/2016			
7.2	Escabeaux : 4 marches : 2 unités			
-	Nombre :			57 ES0407
-	Contrôle périodique			57 ES0405
	Par Michel BEZELIER			
	Contrôlé le 06/01/2016			
7.3	Coffret de chantier :			
-	Nombre : 1			
-	Enveloppe avec degré de protection IP54			
-	Système de fermeture à clé			
-	Coupure générale par poignée extérieure			
-	Arrêt d'urgence			
-	Protection différentielle < ou = à 30 mA	X		
-	Mise à la terre			
7.4	Outillage électrique :			
-	Perceuse à colonne (capot, sectionneur, arrêt d'urgence, ...)			
-	Poste à souder			
-	Tronçonneuse sur châssis (capot, sectionneur, AU, ...)			
-	Touret à meuler (capot, sectionneur, AU, ...)			
-	Groupe électrogène (protection différentielle 30 mA., ...)			
-	Perceuse portative sur secteur			
-	Perceuse portative sur accumulateur	X		
-	Perforateur sur secteur			
-	Perforateur sur accumulateur	X		
-	Meuleuse sur secteur D125	X		
-	Meuleuse sur secteur D230			
-	Meuleuse sur accumulateur			
-	Tronçonneuse portative			
-	Scie sauteuse	X		
-	Visseuse sur accumulateur	X		
-	Rallonges simples(câble H07 RNF)	X		
-	Rallonges à prot. différentielle (câble H07 RNF)			
7.5	Divers :			SO
-	Elingue plate 2T (couleur verte)			
-	Elingue sans fin			
-	Manille lyre 2T			
-	Manille lyre 3T			
-	Projecteur de chantier			

C = Correct et/ou Conforme -- NC = Non Correct et/ou Non Conforme

CHANTIER :**Parking F4 - F5 EUROAIRPORT**

Groupement Gagnepark - EIFFAGE Construction - CY

Pilote : Gagnepark

Nature des travaux :

- Equipements électriques (PC + éclairage + poste HT/BT)
- Courants faibles (baie informatique guidage à la place).

Avancement :

30%

Risques particuliers :

- Chute de hauteur
- Co-activité avec les maçons + les métalliers, circulation de nombreuses nacelles + manitou
- Risques routiers
- Risques électriques à venir

REMARQUES :**1 - Remarque(s) générale(s) :**

- Le chantier a demandé la mise à disposition d'une grande trousse de secours (10 personnes)
- Chantier bien tenu, propreté, rangement, organisation du travail avec anticipation des tâches

2 - Point(s) fort(s) :

- Dossier administratif bien tenu : habilitations + tableau de synthèse
- Réalisation d'un prototype à C2 pour la pose de lampes
- Réalisation du précablage en atelier

2 - Remarque(s) spécifique(s) :

- Voir pour avoir des téléphones avec accès internet pour lire les mails + MMS
- Voir pour avoir plus de savon + papier (voir groupement)

Fonctions	Noms	Présents lors de la visite	Diffusion du rapport
Chef d' Entreprise	P. BEDNARSKI		Edouard MORRA Gérard SALVI Luc GIRARDI Docteur MARINA ANSEC
Responsable Commercial			
Responsable de Production	P. WARTH		
Directeur de Projet	J. BARTHEL		
Responsable de Site	C. GORI		
Prévention - Sécurité	E. FONTANA	X	

	Points à contrôler	Présent		Remarques
		Oui	Non	
1	INFORMATION - DOCUMENTS			
1.1	Affichage obligatoire / Réglementation :			
-	Nom, adresse et téléphone de l'Inspection du travail	X		
-	Nom, adresse et téléphone du Médecin du travail	X		
-	Adresse et téléphone d'appel des services d'urgences	X		
-	Consignes en cas d'incendie	X		
-	Règlement intérieur du client chantier			
-	Règlement intérieur de Clemessy (Charte)	X		
-	Liste nominative des membres du CHS-CT	X		
-	Horaires de travail et de repos	X		
-	Avis et autorisation de dérogation d'horaire de travail	X		Lotus
-	Repos hebdomadaire	X		
-	Ordre de départ en congés payés	X		Lotus
-	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	X		
1.2	Affichage obligatoire / Clemessy :			
-	Politique et Objectifs Sécurité (Plan d' Assurance Sécurité)	X		
-	Statistiques accidents du Travail et trajet	X		Lotus
-	Procès verbal de la dernière réunion du CHS-CT	X		
1.3	Registres obligatoires :			
-	Registre de sécurité (vérifications et/ou contrôles techniques)	X		
-	Registre des avis de danger grave et imminent	X		
-	Registre d' observations			
-	Liste du personnel travaillant sur site	X		
1.4	Plan de Prévention / PPSPS			
-	Plan de prévention spécifique			
-	Plan de prévention annuel			
-	Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la santé	X		21/12/2015
-	Visas des lecteurs des documents	X		
1.5	Identification des produits CMR :			
-	Produit(s) CMR du client			
-	Remplacement du/des produit(s) CMR du client			S.O.
-	Produit(s) CMR propre(s)			
-	Remplacement du/des produit(s) CMR propre(s)			
1.6	Consignes particulières :			
-	Consignes en cas d' évacuation	X		Affichage au réfectoire
-	Circulation dans l' usine	X		
-	Autres			
1.7	Information Sécurité :			
-	Client (séance d' accueil, vidéo, ...)			
-	Clemessy (dossier d' accueil)	X		
-	Fiche individuelle d' accueil de personnel CLEMESSY	X		Livret d'accueil C2
-	Fiche individuelle d' accueil de S/traitant ou intérimaire	X		Livret d'accueil intérimaire
-	Utilisation de produits toxiques (peintures et solvants)	X		Peinture + solvant
-	Stockage par CY de produits toxiques (peintures et solvants)	X		
-	Conduite à tenir en cas d' accident	X		Affichage au réfectoire
-	Procédure interne Clemessy en cas d' incident			S.O.
-	Déclaration interne d' accident	X		Lotus
-	Habilitation électrique fascicule Eiffage Energie	X		

	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
2	BASE VIE : LOCAUX			
2.1	Bureaux :			
-	Rangement	X		
-	Propreté	X		
-	Protection contre l' incendie : 51 EX 01 39			
	Par SICLI			
	Contrôlé le 05/16 valable 1 an			
2.2	Vestiaires :			
-	Rangement	X		
-	Propreté - Hygiène	X		
-	Armoires	X		
-	Sièges	X		
-	Ventilation	X		
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.3	Sanitaires :			
-	Rangement	X		
-	Propreté - Hygiène	X		
-	Séparation Hommes / Femmes		S.O.	
-	WC - Urinoirs	X		
-	Lavabos - Douches	X		
-	Ventilation	X		
2.4	Réfectoire :			
-	Rangement	X		
-	Propreté	X		
-	Table - chaises	X		
-	Réfrigérateur - Chauffe plat	X		
-	Ventilation	X		
-	Protection contre l' incendie : E76 808 80 637			
	Par SICLI			
	Contrôlé le 03/2016			
2.5	Infirmierie :			
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Bureau et chaise			
-	Armoire			
-	Lit d'auscultation			
2.6	Alimentation électrique de la base vie			
-	Enveloppe avec degré de protection IP447	X		
-	Système de fermeture à clé	X		
-	Coupure générale parpoignée extérieure			
-	Arrêt d' urgence	X		
-	Protection différentielle < ou = à 30 mA 300 mA	X		
-	Mise à la terre	X		
-	Installation contrôlée le Début d'année			APAVE

	Points à contrôler			Remarques
		C	NC	
2	BASE VIE : LOCAUX			
2.5a	Magasin :			/
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Eclairage			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.5b	Magasin matériel informatique:			/
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Eclairage			
	- Climatisation			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.6	Atelier :			/
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Séparation zone de soudage			
	- Ventilation / extraction			
	- Eclairage			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
	- Outillage collectif			
2.7	Stockage de produits dangereux			/
	- Rangement			
	- Propreté			
	- Eclairage			
	- Protection contre l' incendie :			
	- Ventilation			
	- Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
2.8	Alimentation électrique des magasins et atelier			/
	- Enveloppe avec degré de protection IP47			
	- Système de fermeture à clé			
	- Coupure générale parpoignée extérieure			
	- Arrêt d' urgence			
	- Protection différentielle < ou = à 30 mA			
	- Mise à la terre			
	- Installation contrôlée le :			

C = Correct et/ou Conforme -- NC = Non Correct et/ou Non Conforme

	Points à contrôler			Remarques
		C	NC	
3	CANTONNEMENT			
3.1	Vestiaires :			/
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Armoires			
-	Sièges			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.2	Sanitaires :			/
-	Rangement			
-	Propreté - Hygiène			
-	Séparation Hommes / Femmes			
-	WC - Urinoirs			
-	Lavabos - Douches			
-	Ventilation			
3.3	Réfectoire :			/
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Table - chaises			
-	Réfrigérateur - Chauffe plat			
-	Ventilation			
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.4	Alimentation électrique			/
-	Enveloppe avec degré de protection IP447			
-	Système de fermeture à clé			
-	Coupure générale parpoignée extérieure			
-	Arrêt d' urgence			
-	Protection différentielle < ou = à 30 mA			
-	Mise à la terre			
-	Installation contrôlée le			
3.5	Magasin : Contener			
-	Rangement	X		
-	Propreté	X		
-	Eclairage	X		
-	Protection contre l' incendie :			
	Par			
	Contrôlé le			
3.6	Parc de stockage			Zone de stockage à chaque étage
-	Rangement			
-	Propreté			
-	Accès au matériel			

7	Points à contrôler	C NC		Remarques
		C	NC	
7	OUTILLAGE COLLECTIF			
7.1	Echelles :			
	- Nombre :			
	- Contrôle périodique			
	Par			
	Contrôlé le			
7.2	Escabeaux :			51 ES 814
	- Nombre :			
	- Contrôle périodique			
	Par C. GORI			
	Contrôlé le 05/01/2016			
7.3	Coffret de chantier :			51 IP 06
	- Nombre :			
	- Enveloppe avec degré de protection IP54	X		
	- Système de fermeture à clé	X		
	- Coupure générale par poignée extérieure			
	- Arrêt d'urgence	X		
	- Protection différentielle < ou = à 30 mA	X		
	- Mise à la terre	X		
7.4	Outillage électrique :			
	- Perceuse à colonne (capot, sectionneur, arrêt d'urgence, ...)			
	- Poste à souder			
	- Tronçonneuse sur châssis (capot, sectionneur, AU, ...)			
	- Touret à meuler (capot, sectionneur, AU, ...)			
	- Groupe électrogène (protection différentielle 30 mA., ...)			
	- Perceuse portative sur secteur	X		
	- Perceuse portative sur accumulateur	X		
	- Perforateur sur secteur	X		
	- Perforateur sur accumulateur	X		
	- Meuleuse sur secteur D125	X		
	- Meuleuse sur secteur D230			
	- Meuleuse sur accumulateur			
	- Tronçonneuse portative			
	- Scie sauteuse	X		
	- Visseuse sur accumulateur	X		
	- Rallonges simples(câble H07 RNF)	X		
	- Rallonges à prot. différentielle (câble H07 RNF)			
	- Bloc de prises de courant			
	- Bloc de prises de courant avec prot. différentielle			
7.5	Divers :			
	- Élingue plate 2T (couleur verte)			
	- Élingue sans fin			
	- Manille lyre 2T			
	- Manille lyre 3T			
	- Projecteur de chantier : 2	X		

C = Correct et/ou Conforme -- NC = Non Correct et/ou Non Conforme

PHOTOS

LISTE DU PERSONNEL	Autorisations et Habilitations diverses													
	RC1	RC2	RP1	RP2	SST	ER	EF	PEMP	CE	EC	PR	GAV	Harnais	Observations
CLEMESSY														
GORI Christian														
06/12/2018								3A+3B						
31/12/2020						X								
- Monté, démonté														
- Réceptionné														
- Utilisé														
06/12/2018													X	
13/01/2017					X									
Formation amiante sous section 4, travaux à proximité								16/11/2018						
Autorisé à contrôler les EPI, harnais, outillage								31/12/2020						
Autorisé à signer des PP + PPSPS : 31/12/2020														
GURNARI Bruno	X													
14/09/2018														
STEGER Thomas														
26/09/2019	X													
08/04/2020 M1														
04/06/2018													X	
04/06/2018								1A+1B						
								3A+3B						
HAYOUNE Brahim														
08/04/2020 M														
27/09/2016	X													
06/11/2016					X									
KHOULAFANE Mohamed														
28/01/2020								3A+3B						
31/12/2020 utilisé et réceptionné							X							
28/01/2020													X	
02/02/2018	X													
Lionel GUIDAT														
15/10/2019								3A+3B						
15/10/2019													X	
25/03/2018		X												
25/08/2017					X									
Autorisé à signer PP + PPSPS : 31/12/2020														

RC = Risques chimiques - RP = Radioprotection - SST = Sauveteur secouriste du Travail - ER = Echafaudage roulant - EF = Echafaudage de pied (Fixe)

PEMP = Plateforme élévatrice de personnel - CE = Chariot élévateur - EC = Engin de chantier - PR = Pont roulant - GAV = Grue auxiliaire de chargement de véhicule

VISITE D'INSPECTION DE CHANTIER DU CHSCT

Visite effectuée par :

D. BURGY, P. POHL et JM DEYBACH

Lieu et date de la visite d'Inspection :**Bâtiment C2 le 25/08/2016 à 8h30****Emetteur du CR :**

D. BURGY

DIFFUSION

Le président	E. MORRA
Le secrétaire du CHSCT	G. SALVI
Responsable QSE	JM GUTLEBEN / L. GIRARDI
Médecin du travail	Dr MARINA
Animateur sécurité	E. FONTANA
Responsable Production	P. WARTH
Directeur d'entreprise/entité	P. BEDNARSKI

Il est constaté un problème d'accès pour les membres du CHS-CT à différents endroits du bâtiment (exemple SIDE, local automatisme, etc.)

Rdch vestiaire et douche femmes : Refait à neuf.

Rdch local lavage chaussures et WC handicapé : Refait à neuf.
--> Manque barre de soutien dans WC handicapé.

Rdch local GMI : En cours de réorganisation.

Rdch magasins :
Remplacement des portes d'accès arrière
Remplacement des portes d'accès avant :
--> Pb de blocage de la porte au niveau du sol. Reprendre le nivelage du sol.

Rdch local SIDE : RAS

Rdch local atelier : RAS

Etage sanitaire hommes : Refait à neuf.
--> Pb de hauteur des urinoirs

Etage vestiaire hommes : Refait à neuf.

---> *Armoires vestiaires en face de l'entrée vétustes. Ceux au centre restent acceptables.*

---> *Manque radiateur et support permettant de sécher les vêtements mouillés (pb déjà abordé en CHS-CT)*

---> *Pb sur pommeaux des douches qui inondent en partie les vestiaires (pb déjà abordé en CHS-CT)*

---> *Adjonction d'un bouton de réglage de la température d'eau des douches (pb déjà abordé en CHS-CT)*

Etage WC femmes : Peinture refaite.

Etage cafeteria : Peinture refaite.

Etage local labo automatisme : RAS

Etage plateau (bloc1, 2 et 5) :

---> *Infiltration au niveau de la toiture : consultations en cours*

---> *Pb d'étanchéité à l'air entre bloc 2 et 5 sur toute la longueur(surtout en hiver)*

---> *Pb d'allumage au niveau de différentes zones avec les télécommandes. Remplacement prévu en 2017.*

---> *Nb déflecteurs sauvages (cartons) sur les grilles de climatisation.*

---> *Rajouter les cloisonnettes pour isoler le coin "infirmerie" (bloc1)*

Magasin DE : RAS

Villa C2 : Inoccupée à ce jour

Points divers :

Détection incendie : Réflexion en cours. Piloté par l'ANSEC.

Vidéo surveillance : Réflexion en cours.

Le CHS-CT tient à remercier M. DEYBACH, ainsi que les salariés de leur accueil et de leur disponibilité.

Pour le CHSCT
D. Burgy & P. POHL

VISITE D'INSPECTION DE CHANTIER DU CHSCT

Visite effectuée par :

D. BURGY - G. SALVI - D. BRAUN

Lieu et date de la visite d'Inspection :**Bâtiment C3 le 01/09/2016 à 8h30****Emetteur du CR :**

D. BURGY - G. SALVI

DIFFUSION

Le président	E. MORRA
Le secrétaire du CHSCT	G. SALVI
Responsable QSE	JM GUTLEBEN / L. GIRARDI
Médecin du travail	Dr MARINA
Animateur sécurité	A. SISSELIN
Responsable Production	A. BECART / JM DEYBACH
Directeur d'entreprise/entité	JM GUTLEBEN – C. GOLDSTEIN – L. PALERMITI – P. LAYLE - D. KASSER – MF. CAMELLA

2ème nord coté ALSACE services DI et Sécurité**JM GUTLEBEN – L. GIRARDI**

---> pb de réglage de climatisation en été poteau TR3

---> entre 7H et 7H15 pb d'allumage et d'extinction des lumières intempestifs durant une dizaine de secondes

Il est signalé qu'à certaines heures il y a beaucoup de monde en même temps à la machine à café.

Points forts : regroupement de l'équipe et plus de luminosité

2ème nord coté ALSACE service SJ**C. GOLDSTEIN**

---> pb de réglage de climatisation le long de la fenêtre

---> grosse différence de température entre les fenêtre et le couloir central

Suite mise en place d'un déflecteur en plexiglass le pb de climatisation est résolu pour une personne

Constat : bureaux un peu serrés, surtout gênant au téléphone

3ème nord coté ALSACE service RH**L. PALERMITI**

---> pb de réglage de climatisation coté couloir trop froid poteaux XQ3 / XR3 (Soldé suite visite : Réduction de débit d'air et augmentation de la température)

---> pb de bruit poteau XS2 lié aux serveurs de développement coté SEA

Points forts : bien installé, espace suffisant

3ème nord coté forêt service COMPTA**D. KASSER**

pb de clarté poteau XU5 réglé avec un déménagement interne

---> pb de bruit poteau XV5 lié à la photocopieuse aux coups de tampons

---> déplacer la bouilloire de S. ARFI située au-dessus des triplettes électriques et la mettre au poteau XW7

Remarque générale : ambiance bruyante

Points forts : la climatisation est bien réglée

2ème sud coté forêt service commerciaux RMT

(X. HERENT)

---> pb de place et de clarté

3ème sud coté parking service commercial salle LAMBERT

(P. MERILLON)

Constat : bureaux un peu serrés, surtout gênant au téléphone
Il est demandé de ne pas remplacer le store vénitien

3ème sud coté forêt service COM + RH + FINANCES MF CAMELLA – L. PALERMITI – P. LAYLE

---> pb de réglage de climatisation coté service COM poteau VC6, la température augmente en cours de journée

---> pb d'odeurs liée aux travaux de soudure. (Soldé suite visite : Une gaine technique d'aspiration a été fermée et les filtres ont été changés)

---> pb de bruit liée aux travaux (ventilateur, etc)

---> pb de soufflerie important à partir de 17H50 et entre 12 et 14H (Soldé suite visite : L'heure d'enclenchement a été décalé à 19h30, par contre conservé entre 12h et 13h nécessaire au renouvellement de l'air)

---> pb de climatisation chez V. FENGER, trop froid. (Soldé suite visite : par la fermeture d'un volet)

Points divers :

--->3ème nord : pb de débit d'eau robinet dans WC femmes

---> pb de climatisation salle WATT

---> faire un rappel de l'utilisation du mail "svpgmi" à l'ensemble des salariés

Le CHS-CT tient à remercier M.BRAUN, ainsi que les salariés de leur accueil et de leur disponibilité.

Pour le CHSCT
D. BURGUY - G. SALVI

VISITE D'INSPECTION DE CHANTIER DU CHS-CT

Visite effectuée par :

D. BURGY, M. BONZANI et D. BRAUN

Lieu et date de la visite d'Inspection :

Bâtiment C3 1er étage Nord coté forêt service AST ISE + Achats - le 15/09/2016 à 8h30

Emetteur du CR :

D. BURGY

DIFFUSION

Le président	E. MORRA
Le secrétaire du CHSCT	G. SALVI
Responsable QSE	JM GUTLEBEN / L. GIRARDI
Médecin du travail	Dr MARINA
Animateur sécurité	A. RECIO
Responsable Production	E. KAMINSKI
Directeur d'entreprise/entité	C. HOLDER – T. BEAUGE

Service RH :

- > Peu de place pour 7 personnes
- > Problème d'accès au bureau de M. DUFLOT (poteau + problème d'accès pour une évacuation en brancard)
Solution envisageable : riper le couloir d'accès depuis le noyau central qui est en biais vers le service achats de 2 mètres en réaménageant l'espace de ce dernier.

Service ISE :

- > Néon HS chez M. WOZNIAK
- > Peut-on supprimer le paravent le long des armoires murales entre PU5 et PV5 vers le service achats ?
- > Porte de l'armoire de M. SICARD HS
- > Le paravent du bureau de M. GUGENBERGER prend la clarté du reste de la travée entre PQ7 et PR7.
- > L'armoire forte dans le couloir d'accès en PO6 est à déplacer.
- > Le couloir le long des armoires murales ne débouche pas coté PO5.
- > Remplacer le paravent vert entre PQ5 et PR5 (les pieds dépassent dans le couloir).

Remarques générales :

Dans la globalité pas de problème de place et conditions de travail OK.

Environnement bruyant quand tous les postes sont occupés.

Circulation moins fluide depuis le déménagement.

---> Toute la travée entre PP7 et PR7 n'a pas la superficie requise et est de plus située entre deux couloirs.

---> Certains cartons de déménagement sont encore à vider.

Les anciens bureaux en mauvais état sont prévus d'être remplacés (veiller à commander des bureaux réglables en hauteur).

Points divers :

---> Pourquoi avoir déplacé l'accès depuis le noyau (PR5/PS5) à gauche vers le mur plutôt que de conserver un accès droit vers la direction ?

Cela permettrait d'avoir une meilleure circulation entre le commerce et la production.

---> Faire un rappel de l'utilisation du mail "svpgmi" à l'ensemble des salariés.

Le CHS-CT tient à remercier M.BRAUN, ainsi que les salariés de leur accueil et de leur disponibilité.

Pour le CHS-CT

D. BURGY et M. BONZANI

VISITE D'INSPECTION DE CHANTIER DU CHS-CT

Visite effectuée par :

D. BURGY, P. POHL, C. KISSELBERGER

Lieu et date de la visite d'Inspection :

Bâtiment C3 local stockage TABELEC- le 04/10/2016 à 10h

Emetteur du CR :

D. BURGY

DIFFUSION

Le président	E. MORRA
Le secrétaire du CHSCT	G. SALVI
Responsable QSE	JM GUTLEBEN / L. GIRARDI
Médecin du travail	Dr MARINA
Animateur sécurité	M. REES
Responsable Production	M. HECKLEN
Directeur d'entreprise/entité	E. BARBIER

Le local contient du matériel en attente de mise en production.

Il est constaté un problème d'accès pour les membres du CHS-CT au rdc, ainsi qu'à l'étage.

Extincteur au rdc référence EXT2 N° 181 102 vérifié en 07/16.

Le plancher étant en caillebotis des objets de petite taille peuvent tomber au travers et blesser d'éventuels salariés.

Les racks du rdc doivent être fixés au sol.

Proposition d'amélioration :

- Rajouter un extincteur au 1er étage.
- Afin d'optimiser l'espace de rangement rajouter des racks au 1er étage
- Le matériel de contrôle entreposé au rdc est à trier avec mise au rebut des équipements obsolètes.
- Evacuer la plaque d'isolation qui est sur le toit du bâtiment depuis plusieurs mois.

Le CHS-CT tient à remercier C. KISSELBERGER de son accueil et de sa disponibilité.

Pour le CHS-CT
D. BURGY & P. POHL

CHSCT Mulhouse - octobre 2016

NOM Chantier	Adresse	Nbre pers. sur site	Dates (prévisibles)	
			Début	Fin
CY Nucléaire :				
CNPE de FESSENHEIM Cyrille WALTER	BP 15 68740 FESSENHEIM	32	01/2016	12/2016
CNPE de CATTENOM Marc TORTILLER	BP 41 57570 CATTENOM	7	01/2016	12/2016
CNPE de CHOOZ Sylvain GUENARD	BP 174 08600 GIVET	16	01/2016	12/2016
CNPE de NOGENT Mathieu LEROUX	BP 62 10401 NOGENT SUR SEINE	8	01/2016	12/2016

→ Contrats pluriannuels sur tous les sites à l'année et commandes ponctuelles.

Exemple FESSENHEIM :

- Maintenance préventive et corrective PAIN (Package Incendie)
- Maintenance KKK (clôtures site)
- Marché IEG
- Contrat de maintenance Télécom.

Exemple CHOOZ :

- Maintenance « Détection de fuites »
- Maintenance « Ventilation »
- Marché MRI (rénovation de la détection incendie)
- Maintenance préventive et corrective détection incendie
- Contrat PI Elec.

Exemple CATTENOM :

- Contrat de maintenance Télécom.
- Contrat gestion permis de feu
- Maintenance préventive et corrective détection incendie

Exemple NOGENT :

- Contrat PI Elec.
- Maintenance préventive et corrective détection incendie

NOM Chantier	Adresse	Nbre pers. sur site	Dates (prévisibles)	
			Début	Fin
Agence de Mulhouse :				
ALSTOM	3 rues des 3 chênes BELFORT	4		
CONSTELLIUM	BIESHEIM	5	Semaine 36	Fin d'année
DSM	Boulevard d'Alsace VILLAGE NEUF	6	Annuel	
DSM // OFEH	Boulevard d'Alsace VILLAGE NEUF	3	Semaine 36	Semaine 43
DPN	Rue de Wittelsheim CERNAY	6		
DPN	NAMBSHEIM	2		

EPM	Avenue de Belgique ILLZACH	3		
FLOWTEC	CERNAY	5		
PSA	SAUSHEIM	5	S37	S47
PSA	ETUPES	6		
SOLVAY (maintenance)	CHALAMPE // MZM	15	Annuel	
SOLVAY / AMELIE	CHALAMPE // MBO	3	S36	Fin d'année
SID	(Maintenance) MULHOUSE	10		
TOTAL	GRAND D SUR TOUTE LA FRANCE	16	Annuel	
PPC THANN	THANN	2	Ponctuel	
E.A.P / GAGNEPARK	BALE	11
SCHEER		2	Ponctuel	
RTE	NATIONALE	2 +	Ponctuel	
PAPETERIE DU RHIN	MULHOUSE	2	S41	S48
EDF KEMBS	KEMBS	3	S47
AEROPORT	BALE / MULHOUSE	2	Ponctuel	
SAVIGNY (armée)		2	Annuel	
C/FAIBLE (MMT)	Divers sur Mulhouse et environs	3	Annuel	
THALES	ARMEE		Annuel	

NOM Chantier	Adresse	Nbre pers. sur site	Dates (prévisibles)	
			Début	Fin
TABELEC :				
EPR Flamanville	Route de la Mine - 50340 FLAMANVILLE	4	22/02/16 – 11/06/17	
Observation : Nous avons des « chantiers » ponctuels de quelques journées (en moyenne 2/3 jours) au courant de l'année				

NOM Chantier	Adresse	Nbre pers. sur site	Dates (prévisibles)	
			Début	Fin
Entreprise Aéronautique Spatial Transport (Hors chantiers affectés aux filiales étrangères d'AST)				
Tunnel Le Chat	Route départementale 1504 Communes de BOURDEAU et St Jean de CHEVELU	2	09/2016	04/2017
Pont de TANCARVILLE	Pont de TANCARVILLE 76430	2	10/2015	09/2016
SECOIA	Site militaire de NEUILLY LE CAMPS	2	11/2014	Terminé
CEA VALDUC Bâtiment 218	CEA VALDUC 21120 Is-sur-Tille	1	Phase d'études	12/2017
NEUILLY SUR MARNE	EIFFAGE, 2 rue Helene Boucher 93330 NEUILLY SUR MARNE	6	10/2015	09/2016
CEA FAR	18 route du Panorama FONTENAY AUX ROSES	9	Site permanent	
CEA SACLAY	91 – GIF SUR YVETTE	2	Site permanent	

CEA BIII – Tera 1000	Domaine du grand Rue BRUYERES LE CHATEL	4	11/2014	03/2017
CY-SCC Guyane	Centre Spatial Guyanais - KOUROU	30	Site permanent	
CI-SSP	Centre Spatial Guyanais - KOUROU	14	Site permanent	
CI-FM	Centre Spatial Guyanais - KOUROU	15	Site permanent	
SODERN	20, avenue Descartes - BP 23 94451 - LIMEIL-BREVANNES Cedex	8	Site permanent	
SNECMA Villaroche	Rond-Point René Ravaud-Réau 77550 MOISSY CRAMAYEL	11	Site permanent	
SNECMA Corbeil	Rue Henry Auguste Desbrieres BP 83 91003 EVRY Cedex FRANCE	7	Site permanent	
SNECMA Vernon	Forêt de Vernon – BP 802 27208 VERNON Cedex FRANCE	8	Site permanent	
SNECMA Gennevilliers	11 Boulevard Seguin 92 700 COLOMBES	5	Site permanent	
SNECMA Saint-Quentin	SNECMA Saint-Quentin	>1	Interventions ponctuelles	
AIRBUS and SPACE Elancourt + Suresnes	1, boulevard Jean Moulin Métapôle 78990 ELANCOURT	4	Site permanent	
ASTRIUM SPH et Sureté de site	66, route de Verneuil 78130 Les MUREAUX	10	Site permanent	
Ile du LEVANT	île Levant, 83400 ILE DU LEVANT	2	Site permanent	
EDF NOE	2 voie de l'orée 27100 VAL-DE-REUIL	>1	interventions ponctuelles	
DGA-TH Val-de-Reuil	Chaussée du Vexin 27100 VAL-DE-REUIL	1	Site permanent à partir de fin janvier	
Campus EIFFAGE	78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	1	Site permanent	
Centrale Photovoltaïque CESTAS	Route de Lombrières – 33610 CESTAS	7	Site permanent	
MTN A 43	Autoroute A 43	2	Site de MTN pluriannuel	
SITG Grand Lyon	CY AST – Site de Lyon Immeuble Rive de Saône – 40/41 quai Fulchiron – 69005 LYON – France	2	Site de MTN pluriannuel	
Technocentre RENAULT	1 avenue du golf 78280 GUYANCOURT	4	Fin prévisionnelle au 31/06/2017	
SANOFI	13 Quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine	5	Site de MTN pluriannuel	
UTAC	MONTHLERY CHSCT invité par le C. de projet (LCL)	4	11/2016	03/2017
THALES Alternateur	Projet AST/SEA implantation chez CY MOTORS	4	12/2016	02/2017
MESSIER (SAFRAN Landing Systems) Velizy	MESSIER (SAFRAN Landing Systems) à VELIZY	2	10/2016	11/2016
Tunnel du BAZA	Chantier sur la commune d'AUBENAS (07), sur la RN 102	2	10/2016	03/2017
Tunnel de FREJUS	Société Française du tunnel Routier du Fréjus - Plateforme du Tunnel 73500 MODANE	-	Phase Etudes Chantier à venir	

NOM Chantier	Adresse	Nbre pers. sur site	Dates (prévisibles)	
			Début	Fin
ENP :				
CEA Technicatome / AREVA RJH	Centre de Cadarache 13115 St Paul lez Durance	5 à 10	09/2014	09/2017
EDF Kembs	Centrale hydroélectrique (lot 2) Kembs		03/2015	12/2016
EDF Revin	Centrale hydroélectrique REVIN Hameau de St Nicolas 08500 REVIN	6 à 12	09/2014	12/2019
EDF Peyrat le Château		Chantier sous-traité à EE Auvergne		
DOM - EDF Corse	Centrale de LUCCIANA Corse	1	ASSISTANCE TECHNIQUE	
DOM - EDF Réunion	Centrale de Port-Est (Réunion) Site de la Baie 97420 LE PORT	2 + 2 intérimaires	GARANTIE	
DOM – EDF Martinique	Centrale de Bellefontaine (Martinique) Fond Faillet 97222 BELLEFONTAINE	1 + 3 intérimaires	GARANTIE	
DOM - EDF Guadeloupe	Centrale POINTE JARRY (Guadeloupe) B rd de la Pointe Jarry – ZA Pointe Jarry 97122 BAIE MAHAULT	3 + 1 intérimaire	GARANTIE	
ALBIOMA – Projet GALION	ALBIOMA GALION Usine du Galion 97220 LA TRINITE (Martinique)	1 à 2 + s/traiteurs	Prévisionnel Septembre 2016	Prévisionnel Février 2017
EDF Petit Saut (Guyane)	Barrage de Petit Saut 97315 SINNAMARY	1 à 4 + CY Guyane (20) + s/traiteurs	S 46 - 2016	5/2020

- Les chantiers des centrale DOM sont essentiellement sous garantie avec présence de personnel CY
- Pour le chantier SNIM (culbuteur de wagons), le s/traiteur est encore sur place pour la levée de qq réserves. Par contre, un complément de chantier devrait arriver (adjonction d'un convoyeur.)
- Le projet ALBIOMA GALION (Martinique) est à réaliser sous PPSPS pour la partie Centrale (raccordement du transformateur de puissance dans nouvelle centrale) et PP pour l'intégration d'une nouvelle travée dans un poste ouvert existant.

MASQUE DE SOUDAGE B 105R

Masque de soudage face relevable 105 x 50
Normes : EN 166, 175

Masque seul :

Serre tête :



Ref : B105R



Ref : ST3C

ACCESSOIRES POUR MASQUE B105R

Écran de garde Dimensions 105 x 50 mm en polycarbonate

Ref : CR 39110550

Écran incolore Dimensions 105 x 50 mm en verre minéral

Teinte 9 :

Ref : MP 0910550

Teinte 11 :

Ref : MP 1110550

Teinte 10 :

Ref : MP 1010550

Teinte 13 :

Ref : MP 1310550

MASQUE SOUDAGE SPEEDGLASS

Le masque de soudage 3M Speed-
glas 9100 avec filtre opto-électro-
nique 9100V sans SideWindows.
Teinte foncée variable 5, 8, 9-13, pour
tous les types de soudage.



Ref : 501805

PARE VISAGE

Pare visage monté sur porte écran
adaptable sur casque de sécurité.
Écran polycarbonate seul :

Ref : V900PC

Porte écran seul :

Ref : FCH617



ECRAN PARE-VISAGE RELRSI

Écran facial, monture polypropylène
jaune, serre tête nylon gris, face
relevable 190 x 290 en acétate 12/10ème
traité anti-buée et 100 % UV.
Homologué pour les risques court-
circuit.



Poids : 180 g.

Normes : EN 166, EN 170

Ref : RELRSI

ETUI S



Étui souple ceinture :

Ref : ETUI C



Étui rigide ceinture :

Ref : ETUI CR

CORDELETTES

Cordelette pour lunettes :

Ref : 61003

Cordon sport avec bille de serrage :

Ref : CORDONS



NETTOYANT

Entretien des oculaires de lunettes.
Recharge 700 feuilles de papier
Optical silliconé.



Ref : B401



EPI

Equipement de Protection Individuelle

PROTECTION DES YEUX

LUNETTES INCOLORES

Protection supérieure
Nez réglable anti-glisse
Branches anti-glisse

Poids : 25 g
Unité : la paire
Norme : EN 170

Ref : RUSHPSI



LUNETTES VISITEUR

Lunettes de protection à la fois économiques et esthétiques. Légères, avec des branches au style sportif et aux extrémités douces. Conception sportive et enveloppante.

Unité : la paire
Normes : EN 166, EN 170

Ref : 10I5361



LUNETTES MASQUE

Champ de vision panoramique
Rotule pivotante
Tresse réglable
Goulotte de débordement pour les liquides
Port de lunettes correctrices possible
Port d'un demi-masque respiratoire possible

Poids : 113 g
Unité : la paire
Norme : EN 170

Ref : BLAPSI



LUNETTES SOLAIRES

Protection supérieure
Nez anti-glisse
Traitement Platinum
Branches co-injectées, ultra-souples

Branches bi-coulores:-Rouge/Noir

Poids : 26 g
Unité : la paire
Norme : EN 172

Ref : RUSHPSF



LUNETTES 2 en 1

Oculaire monobloc en polycarbonate incolore, traité anti-UV, anti-rayons et anti-buée. Branches pivotantes en polycarbonate gainées de PVC anti-glisse. Pont de nez souple.

Unité : la paire
Normes : EN 166 : 2001 / EN 170 : 2002

Ref : 52339138



SURLUNETTES

Protection supérieure
Branches étirables
Protection inférieure

Poids : 43 g
Unité : la paire
Norme : EN 170

Ref : SQUPSI



NORMES

EN 166 : Norme de base. Spécifications.
EN 167 : Méthodes d'essais optiques.
EN 168 : Méthodes d'essais autres qu'optiques.
EN 169 : Filtrés pour le soudage.
EN 170 : Filtrés pour l'infrarouge.
EN 171 : Filtrés de protection solaire pour usage industriel.

EN 175 : Equipement pour les travaux de soudage
EN 207 : Lunettes de protection laser.
EN 208 : Lunettes de réglage laser.
EN 379 : Spécifications concernant les filtres de soudage actif.
EN 1598 : Rideaux, lanières et écrans pour procédés de soudage à l'arc.
EN 1731 : Visières solaires pour usage industriel.

Les marquages de la monture

Le marquage de la monture doit obligatoirement comporter :

- le sigle CE et l'identification du fabricant (logo ou marque)
- Le numéro de la norme EN (si les lunettes font références à la norme)
- Les différents symboles du domaine d'utilisation et de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant :

Symboles de résistance mécanique :

- S : Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 gr tombant de 1.30 m.
- F : Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 45 m/s.
- B : Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 120 m/s.
- A : Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 190 m/s.

Pas de symbole : Solidité minimale.

Symboles du domaine d'utilisation :

- 3 : Gouttelettes ou projections de liquides
- 4 : Grosses particules de poussières > 5 microns
- 5 : Gaz et fines particules de poussières < 5 microns
- 8 : Arc électrique de court-circuit
- 9 : Métal fondu et solides chauds

Pas de symbole : Usage général. Risques mécaniques non spécifiés et risques engendrés par les rayonnements U.V., I.R., solaires et visibles.

Les marquages des oculaires

Le marquage des oculaires doit comporter :

- L'identification du fabricant (Logo ou marque)
- Les différents symboles du domaine d'utilisation et de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant
- La classe optique
- Le numéro d'échelon pour les oculaires filtrants

Symboles du domaine d'utilisation :

- 2.1.2 : rayonnement UV avec reconnaissance des couleurs pouvant être altérée
- 3.1.2 : Rayonnement ultra-violet avec bonne reconnaissance des couleurs
- 9 : Métal fondu et solides chauds. Pas de symbole : Usage général. Risques mécaniques non spécifiés et risques engendrés par les rayonnements U.V., I.R., solaires et visibles.

Symboles pour la classe optique :

- 1 : Travaux continus
- 2 : Travaux intermittents
- 3 : Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent

Symboles de résistance mécanique :

- S : Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 gr tombant de 1.30 m.
- F : Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 45 m/s.
- B : Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 120 m/s.
- A : Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0.86 gr à 190 m/s.

Marquages optionnels :

- K : Résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules (optionnel)
- N : Résistance à la buée (optionnel)

Pas de symbole : Solidité minimale

Attention

- F : Protection maximum pour les lunettes à branches.
- B : Protection maximum pour les lunettes masques.
- A : Protection maximum pour les protecteurs faciaux.

Si les symboles S, F, B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur complet

Lexique

Polycarbonate : Matière organique virtuellement incassable, 40 fois plus résistant et trois fois plus léger que le verre, de qualité optique parfaite, filtration U.V. : 100 %

Acétate : Matière organique généralement utilisée pour les masques, bonne résistance à l'impact et aux produits chimiques, filtration U.V. : 100 %

Nylon : Grace à un procédé d'hydratation unique, le nylon est un matériau léger, souple, indéformable et d'une solidité incomparable. Sert à la fabrication des montures.

Anitbuée : Traitement permanent contre la buée sur le polycarbonate ou l'acétate

Visible : Partie du spectre entre 380 et 780 nm. Provoque un photochromatisme de la rétine à forte puissance

Ultra-violet : Partie du spectre invisible inférieur à 380 nm. Provoque la conjonctivite

Infra-rouge : Partie du spectre invisible, dangereux entre 780 et 2000 nm. Provoque la cataracte

LUNETTES À VERRES CORRECTEURS :
se rapprocher de votre Animateur Sécurité

CHS-CT MULHOUSE

MARDI 4 OCTOBRE 2016 – 8h30

Participants : Mmes DAVAL – GUERITCH – SISSELIN – VENTOROSI
 MM BURG Y – DEYBACH – NICOLAS

Absents : M. CHOMIK

Invité :

	RESP.	DELAI	ACTION
<p><u>Objectif 1: Sélection de chaises atelier à standardiser.</u></p> <p>4 tabourets (2 à venir) sont au sous-sol pour test pendant 2 à 3 semaines.</p> <p>JM DEYBACH revoit le fournisseur le 05/10/2016 pour obtenir la documentation, les tarifs et les délais.</p> <p>Affectation pour test à voir avec M. HECKLEN.</p> <p>A. SISSELIN réalise une fiche produit à compléter par les utilisateurs.</p>	<p>JM DEYBACH</p> <p>A. SISSELIN</p>	<p>05/10/2016</p> <p>14/11/2016</p>	
<p><u>Objectif 2 : Sélection des bureaux à standardiser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposé : Espace Bureaux, postes réglables entre 65 et 86 cm (P. 83 du catalogue). - JM DEYBACH revoit le fournisseur le 05/10/2016 pour obtenir d'autres documentations avec prix et délais - O. NICOLAS se renseigne au niveau d'EIFFAGE pour voir si le fournisseur MTOP est susceptible de fournir des bureaux réglables en hauteur. 	<p>JM DEYBACH</p> <p>O. NICOLAS</p>	<p>05/10/2016</p> <p>14/11/2016</p>	
<p><u>Prochaine réunion le 14/11/2016 à 8h30 en salle WEBER.</u></p>			
<p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la sélection des chaises atelier à standardiser - Analyse de la documentation des bureaux à standardiser <p>Pour la Commission Mobilier D. BURG Y</p>			

Émetteur :	Date :	Destinataires : Présents + Invité	Page
DBY/KS	05/10/2015	Pour info : E. MORRA – G. SALVI	1 / 1



CHSCT du 20 octobre 2016
Création d'un site de production Temporaire :
Atelier TABELC
Entreprise Nucléaire

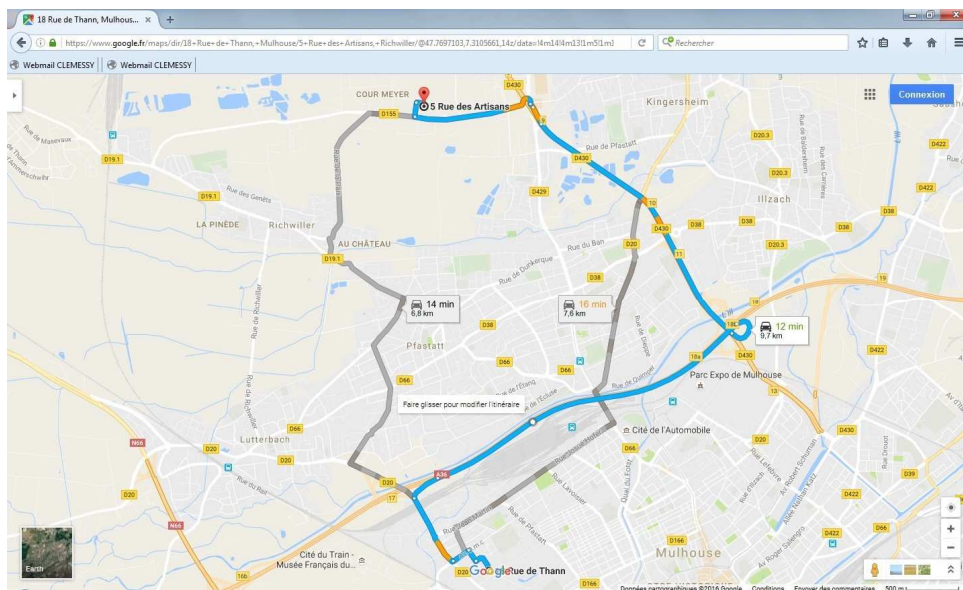


SOMMAIRE

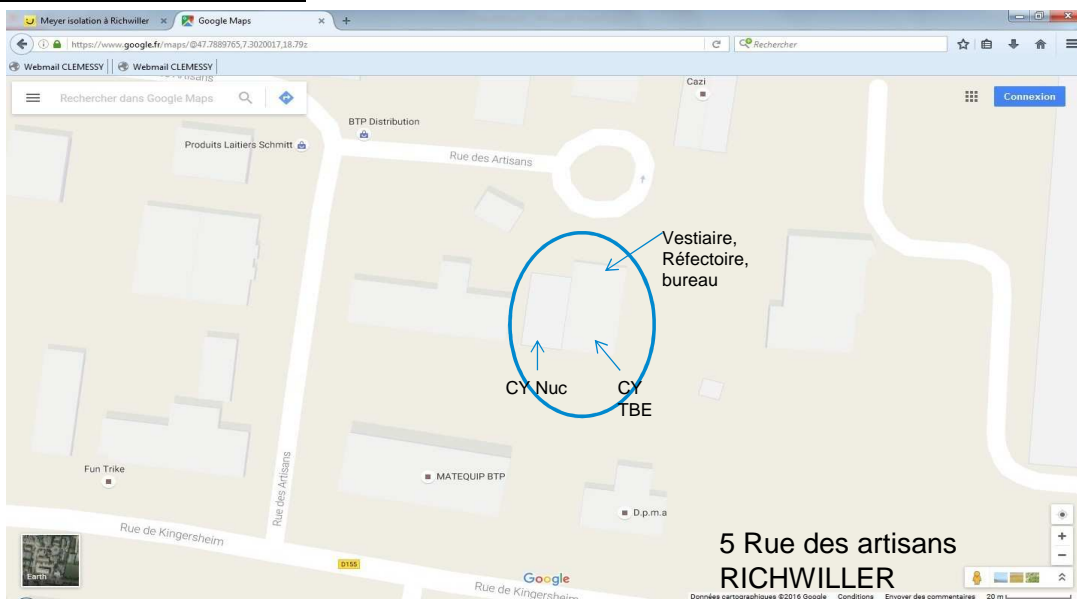
- ✓ 1 – Localisation des locaux
- ✓ 2 – Expression de besoin TABELC
- ✓ 3 – Expression de besoin Entreprise Nucléaire



1 – Localisation des locaux



1 – Localisation des locaux



2 – Expression de besoin TABELEC

- ✓ Le Besoin : Production d'un projet pour CY AST
- ✓ Pourquoi pas a C3 : Notre atelier est actuellement « chargé »
- ✓ Combien de Personnes : 2 a 3 CY + 3 a 8 intérim
- ✓ A partir de Quand : au plus tôt (début emménagement 22/09/16)
- ✓ Quelles type de production : Coffret et petites armoires de type PRISMA, technologie modulaire (Gros lego). Pas de pièces en cuivre
- ✓ Livraison régulière entre C3 et le site par notre camionnette
- ✓ Horaires de travail : identique a C3
- ✓ Quelle durée : Le premier projet va durer jusqu'à fin 2016, nous embrayeront sur un second jusqu'à fin juin 2017 donc environ 1 an



3 – Expression de besoin Entreprise NUCLEAIRE

- ✓ Le Besoin : Préparation du projet VD3 1300 – Arrêt de Saint-Alban tranche 1
- ✓ Pourquoi pas a C3 :
 - Plus de place pour recevoir les containers 20 pieds nécessaire aux travaux
 - Plus de place pour la préparation des 3km de câbles du couvercle de cuve
- ✓ Combien de Personnes : 6 à 7 Clemessy
- ✓ A partir de quand : à partir du 10 octobre 2016
- ✓ Quelles type de production :
 - Préparation de deux containers
 - Préparation des câbles du couvercle de cuve
 - Stockage des préparations et des outillages
- ✓ Liaison régulière entre C3 et le site par notre camionnette
- ✓ Horaires de travail : identique au chantier (7h30 – 12h00 / 13h00 – 16h15)
- ✓ Quelle durée : minimum 3 mois
- ✓ Cout du matériel : environ 450k€ (matériels et outillage)



SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. POUR EVITER UN ARRET DE TRAVAIL SUITE A AT	1
3. POUR LIMITER LA DUREE DE L'ARRET DE TRAVAIL	3
4. POUR EVITER UNE PROLONGATION APRES UN ARRET DE TRAVAIL.....	4

La démarche est basée sur le volontariat.

1. OBJET

La procédure qui suit vise à définir les conditions dans lesquelles l'entreprise peut proposer "un poste adapté", suite à un accident du travail, à un collaborateur dont l'état de santé lui permet de travailler, mais pas à son poste habituel ou avec un aménagement de ce poste.

Le collaborateur concerné peut évidemment prendre l'initiative de demander un poste adapté.

Pour mettre en œuvre cette procédure, les CHSCT concernés ont été préalablement consultés.
Ils seront informés des démarches de « postes adaptés » qui auront effectivement été mises en œuvre.

En cas d'accident du travail, il est de l'intérêt de l'entreprise comme de celui du collaborateur que la reprise du travail se fasse le plus tôt possible voire, en cas d'accident léger, qu'il n'y ait pas d'arrêt du tout.

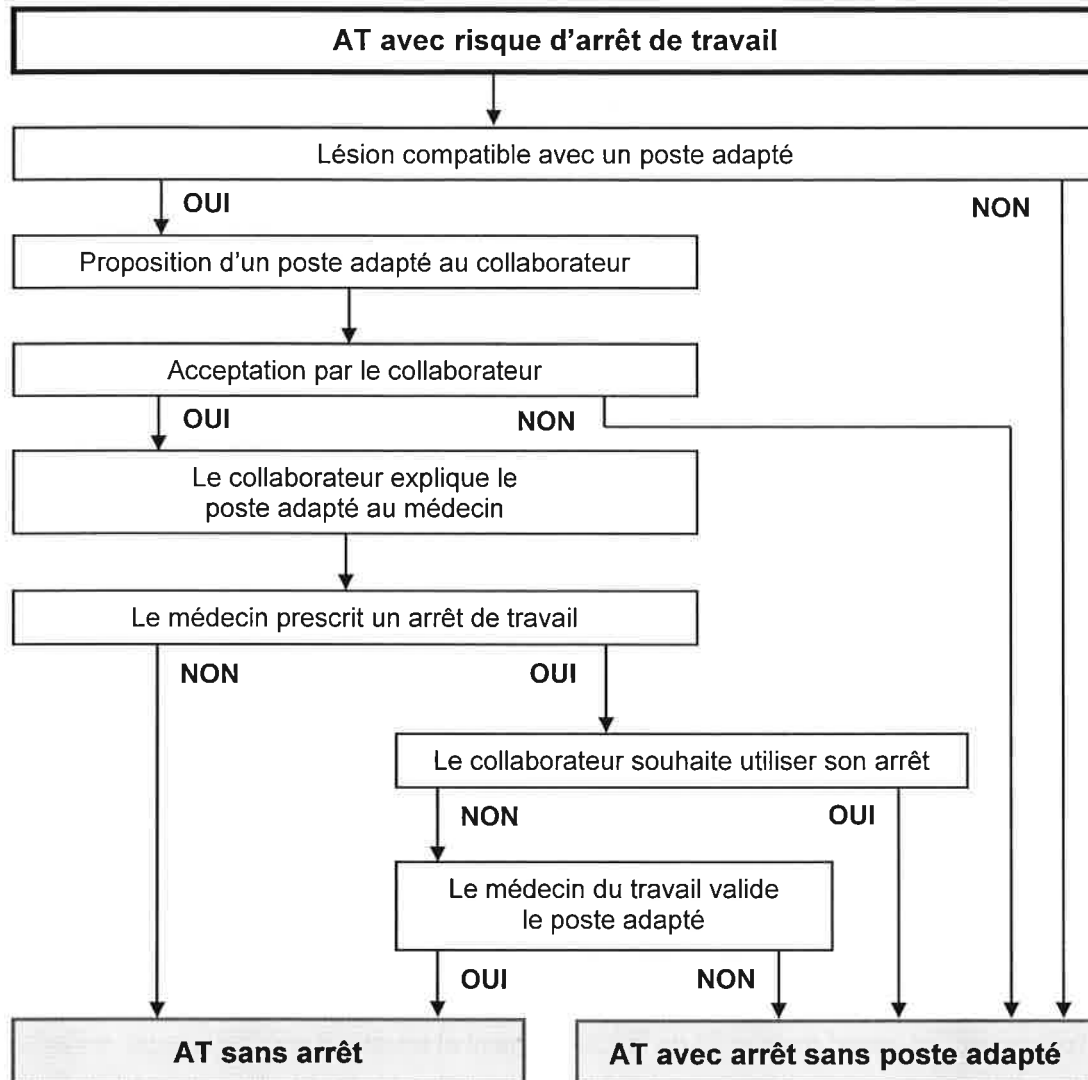
→ Pour l'entreprise, un intérêt d'efficacité de fonctionnement et un intérêt économique (cf. encadré 1).

→ Pour le collaborateur, par une facilitation de la reprise, voire une "non mise à l'écart sociale" pour les arrêts de longue durée.

2. OBJECTIF : EVITER UN ARRET DE TRAVAIL SUITE A AT

- Un accident du travail se produit : toutes les mesures nécessaires sont immédiatement mises en œuvre.
- La victime est accompagnée au centre de soins (infirmier, médecin, hôpital, etc)
- En fonction de l'état de santé du collaborateur, la hiérarchie lui propose d'adapter son poste de travail ou de lui faire occuper un poste adapté.
- Si le collaborateur adhère à la démarche, il l'explique au médecin :
 - Le médecin ne prescrit pas d'arrêt de travail. Dans ce cas le collaborateur occupe le poste adapté.
 - Le médecin prescrit un arrêt de travail mais le collaborateur souhaite néanmoins poursuivre son activité. Dans ce cas, le médecin du travail sera sollicité pour la validation du poste adapté proposé.

ATTENTION : un accident du travail, même sans arrêt, doit faire l'objet d'une déclaration et d'une analyse dans un but de prévention.



Nota :

Si la démarche est acceptée, l'accident du travail n'a aucun impact sur le calcul des TF et TG de l'entité. Pour mémoire, les TF et TG sont calculés en fonction des heures de présence : c'est pourquoi 1 AT avec arrêt correspond par exemple à un TF de 10 pour Epinal ou un TF de 2 pour Ouest Atlantique.

L'accident sera imputé sur notre compte employeur à hauteur de 268 € (métallurgie en 2015). Il n'y aura aucun gain vis à vis de la CARSAT si l'arrêt de travail était inférieur à 4 jours. Un gain financier intervient à partir du 4^{ème} jour d'arrêt car, dans ce cas, la CARSAT nous imputerait 544 € (jusqu'à 15 jours d'arrêt). Par contre, un gain existe toujours pour l'entreprise puisque le collaborateur effectue une activité professionnelle (même si elle est différente de son activité habituelle) au lieu d'être en arrêt de travail.

Exemples pour l'agence d'Epinal :

AT avec arrêt de 3 jours	AT sans arrêt	AT avec arrêt 12 jours	AT sans arrêt
Coût : 268 €	Coût : 268 €	Coût : 544 €	Coût : 268 €
TF : 10	TF : 0	TF : 10	TF : 0
TG : 0.03	TG : 0	TG : 0.12	TG : 0

TF = Nb AT avec arrêt x1000000 / heures de présence

TG = Nb jours d'arrêt x 1000 / heures de présence

3. OBJECTIF : LIMITER LA DUREE DE L'ARRET DE TRAVAIL

Le collaborateur n'est malheureusement pas en capacité de reprendre rapidement le travail au poste qu'il occupait précédemment.

Dans ce cas, lui proposer, chaque fois que c'est possible, une reprise anticipée soit en adaptant le poste soit en lui proposant un poste adapté.

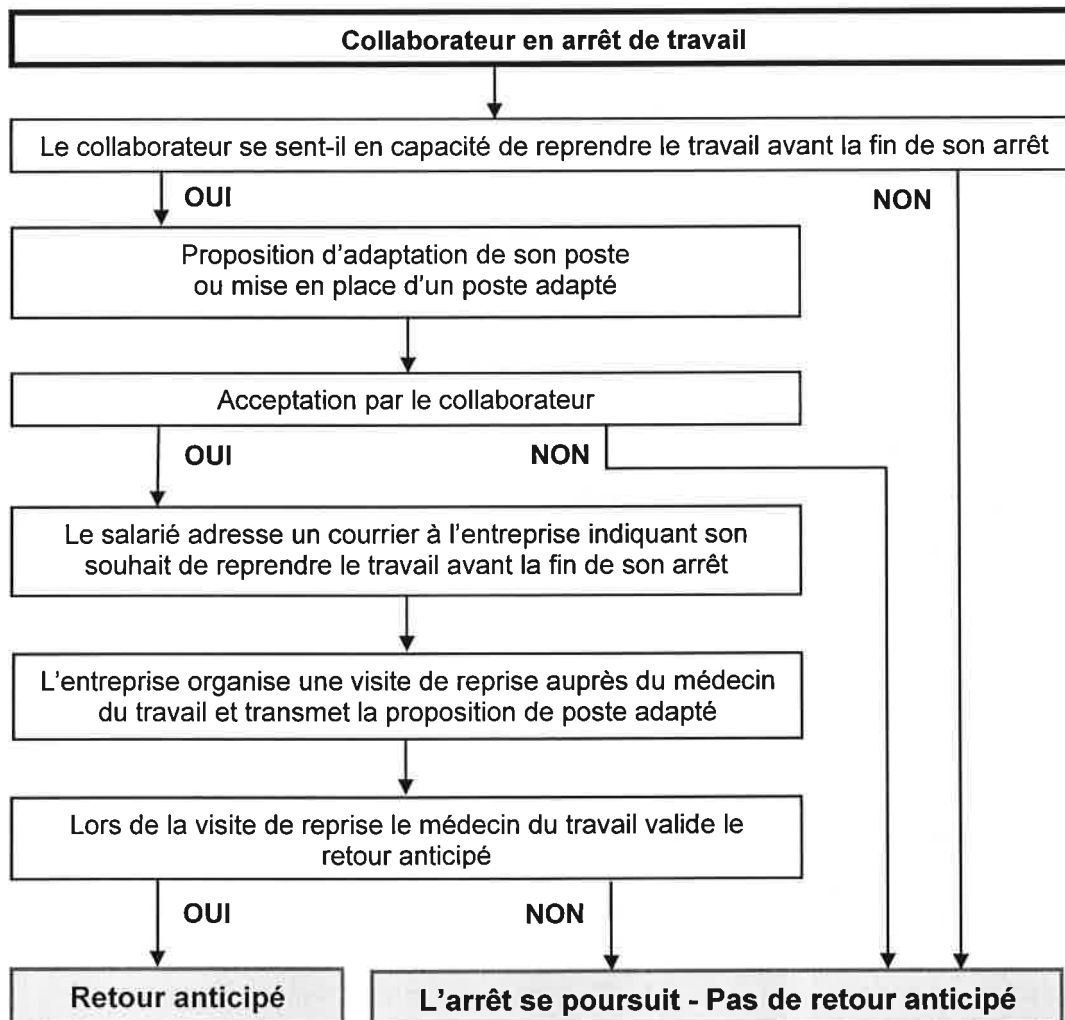
Sur la base des seuils concernant les coûts (cf encadré 1), la ligne RH alerte la hiérarchie et l'ANSEC afin de déclencher cette démarche (environ 3 semaines avant les changements de seuil).

Il va de soi que le contact avec le collaborateur a été maintenu pendant toute la période d'arrêt de travail.

La démarche pour **organiser une visite de reprise** est la suivante:

- Proposer au collaborateur une reprise anticipée en lui proposant un poste adapté.
- S'il en accepte le principe, lui demander de nous adresser un courrier dans lequel il nous fera part de son intention de reprendre le travail avant la fin de son arrêt.
- Organiser une visite de reprise auprès du médecin du travail. Seul le médecin du travail peut valider le retour anticipé du salarié à un poste adapté dans le cadre d'une visite de reprise.
- Par courrier, indiquer au médecin du travail comme au collaborateur concerné qu'un poste adapté sera proposé.

ATTENTION : Si le médecin refuse la visite médicale de reprise, le processus de reprise anticipée est stoppé.



4. OBJECTIF : EVITER UNE PROLONGATION APRES UN ARRET DE TRAVAIL

Organiser une visite de pré-reprise :

Pour un arrêt de travail de 3 mois et plus, une visite de pré-reprise pendant l'arrêt permet, le cas échéant, d'anticiper le retour du salarié, éventuellement à un poste adapté.

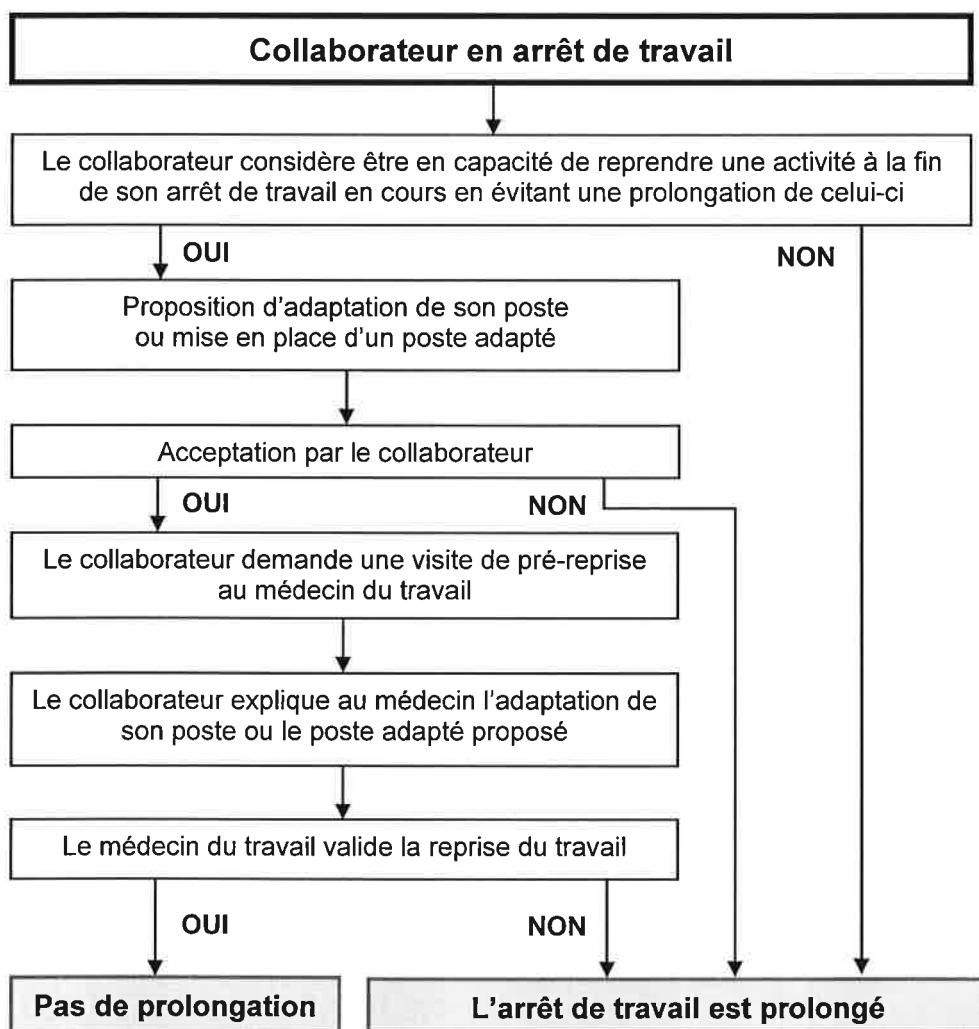
Il va de soi que le contact avec le collaborateur a été maintenu pendant toute la période d'arrêt de travail.

Proposer, chaque fois que c'est possible, une reprise anticipée du travail soit en adaptant le poste soit en proposant un poste adapté.

Sur la base des seuils concernant les coûts (cf encadré 1), la ligne RH alerte la hiérarchie et l'ANSEC afin de déclencher cette démarche (environ 1 mois avant le seuil de 150 jours d'arrêt).

Attention : cette visite ne met pas fin à la période de suspension du contrat de travail du salarié arrêté pour cause d'accident du travail.

- Proposer au collaborateur de ne pas prolonger son arrêt, mais de reprendre le travail en lui proposant un poste adapté.
- S'il en accepte le principe, c'est le collaborateur qui doit demander cette visite de pré-reprise ; il peut également la faire demander par son médecin traitant ou par le médecin conseil de la sécurité sociale.
- Organiser la visite de pré-reprise et transmettre la proposition d'adaptation de poste. La porter à la connaissance du collaborateur concerné.



ATTENTION : la visite de reprise sera également à planifier pour le jour de la reprise.

Nota :

Dans ces deux derniers cas, l'accident du travail impacte le calcul des TF et TG de l'entité.
Le TF ne sera pas modifié, par contre le TG sera réduit au prorata des jours d'arrêt non pris.
Pour mémoire, les TF et TG sont calculés en fonction des heures de présence. C'est pourquoi, 10 jours d'arrêt correspondent par exemple à un TG de 0.13 pour Dynaé ou un TG de 0.014 pour CY NUC.

L'accident nous sera imputé sur notre compte employeur à hauteur de la durée d'arrêt effective (cf. encadré 1). Si le retour évite un changement de tranche dans l'imputation, le gain financier vis à vis de la CARSAT n'est pas négligeable. Un gain financier existe toujours pour l'entreprise puisque le collaborateur effectue une activité professionnelle (même si elle est différente de son activité habituelle) au lieu d'être en arrêt de travail.

Exemples pour la filiale DYNAE :

Arrêt de 50 jours	Arrêt ramené à 44 jours	Arrêt de 156 jours	Arrêt ramené à 148 jours
Coût : 5 067 €	Coût : 1 837 €	Coût : 35 254 €	Coût : 9 739 €
TF : 12.6	TF : 12.6	TF : 12.6	TF : 12.6
TG : 0.63	TG : 0.56	TG : 1.98	TG : 1.87

TF = Nb AT avec arrêt x1000000 / heures de présence

TG = Nb jours d'arrêt x 1000 / heures de présence

L'effet de seuil concernant les coûts

Il s'agit de chercher à anticiper les paliers suivants proposés par la sécurité sociale pour la branche métallurgie en 2015 :

15 jours : imputation de	544 €	→ Soit une augmentation de 1 293 € pour 1 jour d'arrêt supplémentaire
16 jours : imputation de	1 837 €	
45 jours : imputation de	1 837 €	→ Soit une augmentation de 3 230 € pour 1 jour d'arrêt supplémentaire
46 jours : imputation de	5 067 €	
90 jours : imputation de	5 067 €	→ Soit une augmentation de 4 672 € pour 1 jour d'arrêt supplémentaire
91 jours : imputation de	9 739 €	
150 jours : imputation de	9 739 €	→ Soit une augmentation de 25 515 € pour 1 jour d'arrêt supplémentaire
151 jours : imputation de	35 254 €	

Aménagement du poste de travail

L'aménagement du poste de travail ne nécessite pas toujours de lourds investissements.

Il peut arriver que le collaborateur soit à même d'occuper son poste de travail sans qu'aucun aménagement ne soit nécessaire... sous réserve de lui proposer des solutions permettant de régler un problème de ...trajet.

Les postes adaptés possibles

Sécurité

- Contrôle visuel des équipements (échelles, rallonges électriques, harnais, etc)
- Participation aux visites prévention effectuées par la hiérarchie et/ou l'animateur sécurité
- Explication de son AT sur les sites sous forme de causerie sécurité pour en faire un REX
- Vérification des titres d'habilitation sur le logiciel HABILIS, etc...
- Suivi du matériel et/ou outillages sur SCOUT
- Effectuer des audits flash sur les véhicules, etc...
- Etc

Environnement

- Vérifier le bon tri des déchets sur les sites et/ou à l'agence
- Vérifier le stockage des produits (rétention, mélange des produits, etc), etc...
- Etc

Autres missions

- Effectuer la préparation du matériel sur les chantiers
- Effectuer le classement des documents d'un projet (plans, contrats, etc)
- Apporter son expérience auprès des apprentis
- Etre intégré au niveau d'un bureau d'étude
- Avoir un rôle d'encadrement sur chantier
- Effectuer des relances auprès de nos clients et/ou fournisseurs, etc...
- Anticiper une formation pour le collaborateur
- Le faire intervenir dans une formation
- Participer à l'inventaire des fournitures de l'entité
- Etc

NB :

LA DEMARCHE EST BASEE SUR LE VOLONTARIAT. Aucune personne ne pourra se voir sanctionnée de quelque manière que ce soit pour n'avoir pas voulu s'inscrire dans une démarche de poste adapté.

Pendant la période d'emploi dans le poste adapté, le collaborateur peut être amené à s'absenter pour suivre un traitement consécutif à l'AT : ces absences n'auront pas d'impact en terme de rémunération et ne seront pas prises en compte pour le calcul de la répartition des primes d'intéressement et de participation.

**CLEMESSY**

Sce Santé Sécurité et Radioprotection

Destinataires

Personnel du 3^{ème} étage SUD : =====
 Cellule – Direction – salles Curie et
 Lambert – Chantier

Date : 09/2016

3^{ème} ETAGE SUD

**EVACUATION DU PERSONNEL CLEMESSY et CHANTIER
 durant les travaux**

**ZONES BUREAUX**

- L'information et les consignes à suivre seront données par les haut-parleurs pour les bureaux de la Direction, la cellule et les salles de réunion CURIE et LAMBERT.

ZONE CHANTIER

- Les haut-parleurs sur la zone chantier étant démontés, l'information au personnel de chantier sera faite oralement, avant d'évacuer, par le personnel Clemessy du 3^{ème} Sud et par le personnel de GMI du 3^{ème} Nord.

EN CAS DE SEISME

- **Evacuation par l'escalier CENTRAL.** L'escalier en pierre étant interdit (risque d'éboulement) :
 - **Traverser la zone chantier en passant par l'ancienne porte d'accès au plateau** : elle se déverrouille automatiquement lors d'une évacuation du bâtiment.
- **Le personnel CLEMESSY alerte le personnel du chantier lors de leur passage dans la zone.**

EN CAS D'INCENDIE

- **Si évacuation par escalier CENTRAL,** la démarche est identique à l'évacuation en cas de séisme ci-dessus.
- **Si évacuation possible par escalier SUD :**
 Avant d'évacuer, **le personnel CLEMESSY (3^{ème} Sud + GMI 3^{ème} Nord) doit alerter le personnel du chantier** : la porte donnant accès au plateau sera déverrouillée.

BILAN DE SECURITE

Comparaison **Groupe CY** / **CHSCT Mulhouse**

12 mois glissants à fin septembre 2016

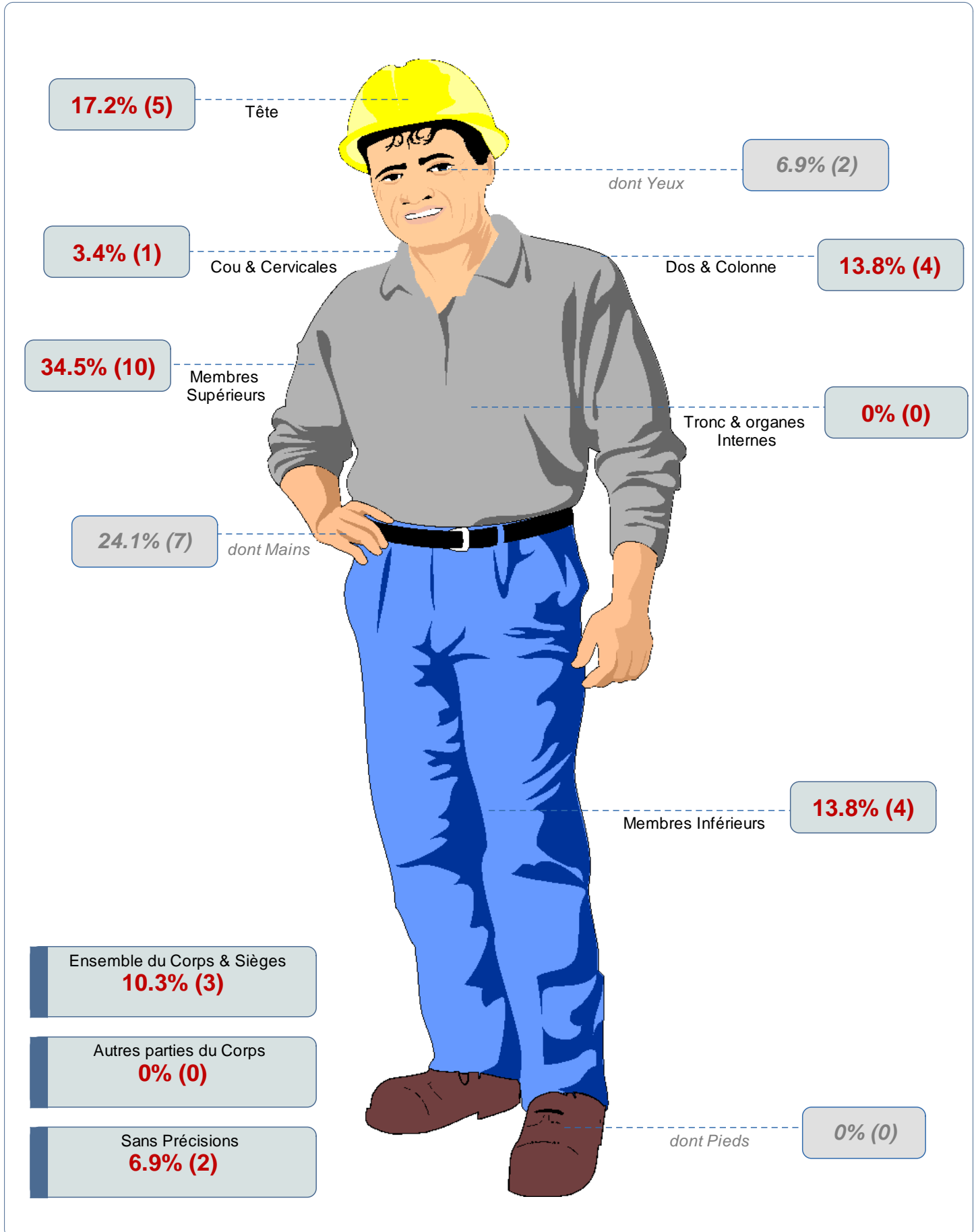
		Groupe CY	CHSCT MU
Accidents du travail	Heures Travaillées de la période (HTRAV)	6 778 910	1 791 702
	Accidents du Travail (avec/sans Arrêts) (NAT)	100	17
	Accidents du Travail (avec Arrêts) (ATAA)	60	6
	Accidents du Travail (sans Arrêts) (ATSA)	40	11
	Jours d'Arrêt générés par les AT (JAT1)	2 115	66
	Jours d'Arrêts de la période pour AT (JAT2)	2 884	97
Accidents de trajet	Accidents de Trajet (avec/sans Arrêts) (NAJ)	31	12
	Accidents de Trajet (avec Arrêts) (AJAA)	21	7
	Accidents de Trajet (sans Arrêts) (AJSA)	10	5
	Jours d'arrêts générés par les AJ (JAJ1)	673	412
	Jours d'arrêts de la période pour AJ (JAJ2)	675	412
TAUX	Tx Fréquence Sécu (calcul avec ATAA) (TF1)	8.85	3.35
	Tx Fréquence (calcul avec ATAA+ATSA) (TF2)	14.75	9.49
	Tx Gravité Sécu (calcul avec JAT2) (TG1)	0.43	0.05
	Tx Gravité (Calcul avec JAT1) (TG2)	0.31	0.04
Mortels	Accidents de Travail Mortels (ATM)	0	0
	Accidents de Trajets Mortels (AJM)	0	0
Rejets	Accidents du Travail Rejetés (ATR)	11	1
	Accidents de Trajet Rejetés (AJR)	2	0

BILAN DE SECURITE

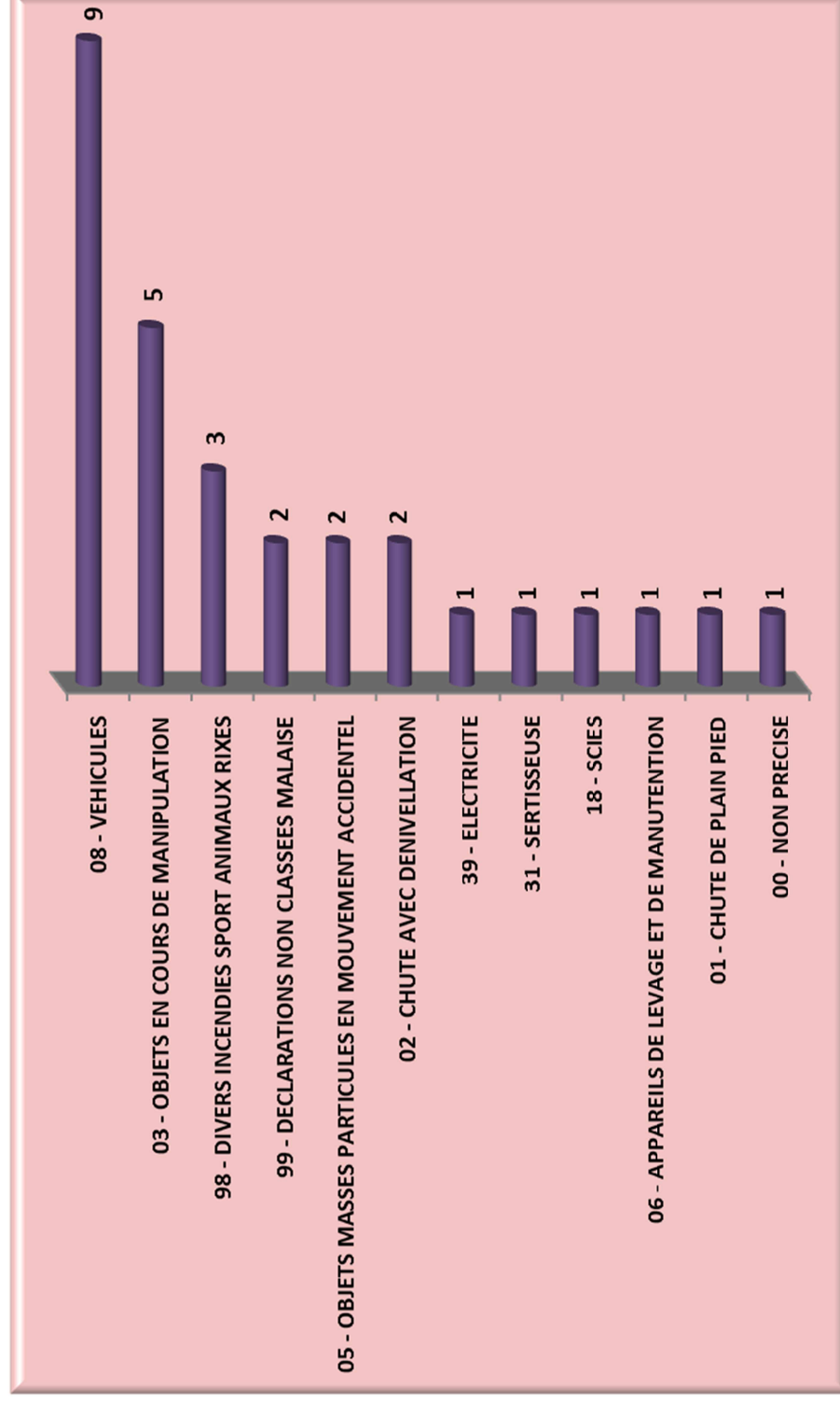
CHSCT MULHOUSE

Comparaison à fin septembre 2016 - 12 mois glissants

		09 2015	09 2016
Accidents du travail	Heures Travaillées de la période (HTRAV)	1 833 694	1 791 702
	Accidents du Travail (avec/sans Arrêts) (NAT)	6	17
	Accidents du Travail (avec Arrêts) (ATAA)	4	6
	Accidents du Travail (sans Arrêts) (ATSA)	2	11
	Jours d'Arrêt générés par les AT (JAT1)	178	66
	Jours d'Arrêts de la période pour AT (JAT2)	353	97
Accidents de trajet	Accidents de Trajet (avec/sans Arrêts) (NAJ)	5	12
	Accidents de Trajet (avec Arrêts) (AJAA)	4	7
	Accidents de Trajet (sans Arrêts) (AJSA)	1	5
	Jours d'arrêts générés par les AJ (JAJ1)	63	412
	Jours d'arrêts de la période pour AJ (JAJ2)	149	412
TAUX	Tx Fréquence Sécu (calcul avec ATAA) (TF1)	2.18	3.35
	Tx Fréquence (calcul avec ATAA+ATSA) (TF2)	3.27	9.49
	Tx Gravité Sécu (calcul avec JAT2) (TG1)	0.19	0.05
	Tx Gravité (Calcul avec JAT1) (TG2)	0.10	0.04
Mortels	Accidents de Travail Mortels (ATM)	0	0
	Accidents de Trajets Mortels (AJM)	0	0
Rejets	Accidents du Travail Rejetés (ATR)	2	1
	Accidents de Trajet Rejetés (AJR)	0	0



RESULTAT PAR ELEMENTS MATERIELS CHSCT MULHOUSE – 12 mois glissants à fin septembre 2016



Liste Détaillée des Accidents

CHSCT MULHOUSE - Personnel statutaire 12 mois glissants à fin septembre 2016

Nom du Salarié		Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées		Lésions	Jours	I.P.P	Taux
12	***** 	14/03/2016	15:50	AT		12 Tabélec ATELIER TABELC	<p>Activité de la victime lors de l'accident : Lors du chargement de la machine à découper le cuivre.</p> <p>Nature de l'accident (circonstances) : A la sortie de la barre de cuivre de 6m du rack de stockage. Lors que la barre de cuivre est arrivée en bout de course, celle-ci a chuté du rack de stockage et a coincé l'auriculaire gauche (plaine) d'Olivier.</p>	1) Lésion traumatique superficielle et plaine ouverte ----> Autres doigts (Coté Gauche)	0	NON		
	***** 	09/11/2015	15:00	AT		12 Tabélec ATELIER TABELC (CLEMESSY C3)	<p>Découpe de tôle avec une scie sauteuse. Lors de la découpe, de la limaille de fer s'est logée dans la cornée de l'œil gauche. La victime portait des lunettes de protections non étanches.</p>	1) Présence Corps Etranger ----> Oeil (Coté Gauche)	0	NON		
15	***** 	20/09/2016	21:30	AT	A	15 Maintenance Exploitation	<p>Lors des activités de support technique - Automatismes instrumentation réalisées au profit de REGULUS en quart de coulée.</p> <p>La victime, en réglant un capteur de température, s'est accrochée le bras à une poutrelle métallique abîmée qui présentait une "bavure" tranchante qui s'est enfoncée dans son avant-bras.</p>	1) Plaine ouverte ----> Bras, y compris coude	6	NON		
	***** 	28/06/2016	16:00	AT	A	15 Maintenance Exploitation PROJETS MTN A43	<p>Activité de la victime lors de l'accident : La victime conduisait une nacelle PEMP lorsque qu'un collègue à ses côtés au poste de commande a involontairement déclenché le bouton d'arrêt d'urgence de la nacelle ce qui a surpris le conducteur et provoqué un arrêt brusque de la nacelle.</p> <p>Nature de l'accident (circonstances) : La victime n'a pas tout de suite ressenti de douleur et a poursuivi son travail l'après-midi et le lendemain de l'incident. Elle a informé le chef de chantier qu'elle allait consulter un médecin à la fin de sa journée de travail, le 29/06 à 17h30 pour cause de mal de dos. Le médecin lui a prescrit un arrêt de travail de 2 jours du 30/06 au 01/07/16</p>	1) Douleur ----> Dos, sans précisions	2	NON		

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
*****	14/03/2016	14:40	AT	A	15 Maintenance EXploitation SITE SNECMA VILLAROCHE (77) BUREAUX DE LA ZONE	Activité de la victime lors de l'accident : A son poste de travail Laurent a été victime d'un malaise, devant son pc au bureau CLEMESSY de la zone vie, suite à son malaise sa main a cogné.	1) Autres types de lésion ----> Partie du corps blessée, sans précisions	2	NON	
*****	03/03/2016	15:00	AT		15 Maintenance EXploitation CENTRE SPATIAL GUYANAIS	Activité de la victime : Inspection/Reperage pour finaliser un document. Nature de l'accident (circonstance) : Pour finaliser le document, il me manquait un n° de série d'un équipement qui se trouvait dans une armoire électrique. N'ayant pas assez de lumière dans l'armoire en question, je suis allé prendre une baladeuse portative disponible dans le local. Et en saisissant le cordon secteur de la baladeuse à pleine main pour la débrancher, j'ai été électrisé! Deux petit point de brûlure.	1) Brûlure ----> Main (Coté Gauche)	0	NON	
*****	19/11/2015	11:30	AT		15 Maintenance EXploitation SNECMA	Remplacement de luminaire prévu sur la chaudière de la SNECMA Gennevilliers suite à DI. Au moment de se relever, l'intervenant s'est cogné sur une vanne. Il signifie à son chef d'équipe qu'il se rend à l'infirmier, accompagné par un collègue. Le chef d'équipe constate l'état physique de l'intervenant et avise le pilote SNECMA de l'incident.	1) Commotion et lésion traumatique interne ----> Tête (Coté Droit)	0	NON	
*****	13/10/2015	18:15	AJ		15 Maintenance EXploitation	Au cours du trajet de retour vers domicile, en quittant le rond-point Orchidée, la barrière s'est mise à descendre au moment de mon passage. J'ai perdu le contrôle de ma moto et suis tombé.	1) Contusion ----> Sièges multiples (Coté Gauche)	0	NON	
*****	06/10/2015	07:45	AJ		15 Maintenance EXploitation KOUROU	Je prenais le trajet habituel pour aller au travail. Il y avait du trafic et je voyais trop tard que la voiture devant moi s'était arrêtée car la voiture devant celle-ci voulait tourner. (freinage tardif).	1) Type de lésion sans précisions ----> Partie du corps blessée, sans précisions	0	NON	

17

Contrôle Commande Mesure

*****	27/07/2016	13:45	AT		17 Contrôle Commande Mesure Bâtiment A05 12 rue de Caulet 31300 Toulouse	Activité de la victime lors de l'accident : Intégration de circuits P-PAD sur un cercle métallique pour une préparation de mise en configuration de calibration. Nature de l'accident (circonstances) : Prise d'appui sur un cercle métallique avec le genoux droit, la tranche du cercle était mal ébavurée et donc tranchante.	1) Lésion traumatique superficielle et plaie ouverte ----> Jambe, y compris genou (Coté Droit)	0	NON	
-------	------------	-------	----	--	---	---	---	---	-----	--

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours I.P.P	Taux
****	04/03/2016	08:30	AJ	A	34 Electricité/Télécom/Réseaux QUAI DE LA GARE DE MULHOUSE DORNACH 68200 MULHOUSE	Activité de la victime lors de l'accident : Descente du train pour se rendre à Clemessy. Nature de l'accident : En sortant du train, le pied du collaborateur a glissé sur le quai verglacé ce qui a provoqué sa chute. Aggravation avec consultation médicale le 11 mars 2016.	1) Contusion ----> Jambe, y compris genou (Coté Gauche)	14	NON
****	17/10/2015	10:45	AT		34 Electricité/Télécom/Réseaux SOLVAY, usine de Chalampé	Lors de la découpe du cerclage d'un emballage à l'aide d'un couteau d'électricien, celui-ci a rippé et entaillé, malgré le port de gants en cuir, la main gauche (entre pouce et index) du collaborateur.	1) Plaque ouverte ----> Main (Coté Gauche)	0	NON
Proximité Est									
****	27/09/2016	00:00	AJ	A	42 Proximité Est	Déplacement en véhicule pour l'employeur. La victime a réalisé un aller/retour Troyes - Mulhouse le lundi 28/09/2016 afin de participer à une réunion. La victime déclare avoir ressenti un mal de dos durant tout le trajet (douleur croissante).	1) Douleur ----> Dos, y compris colonne vertébrale et vertèbres dorsales	??	NON
****	30/06/2016	11:15	AT		42 Proximité Est CNPE FESSENHEIM	Activité de la victime lors de l'accident : Emprunter un escalier dans le bâtiment BAN pour se rendre au vestiaire sortie de zone contrôlée. Nature de l'accident (circonstances) : En descendant les escaliers la victime s'est retournée le pouce gauche sur la rambarde. Premiers soins à l'infirmerie du site puis aggravation avec consultation SOS MAINS DIACONAT MULHOUSE le 05.07.2016	1) Luxation, entorse et foulure ----> Pouce (Coté Gauche)	0	NON
****	09/11/2015	11:00	AT	A	42 Proximité Est CNPE FESSENHEIM	Maintenance quinquennale des RIA en N258 (BAN). Démontage complet et remplacement des joints et circlips. Blessure à l'oeil droit au niveau de la paupière due à l'éjection du circlips lors du retrait de son logement sur le RIA.	1) Lésion traumatique superficielle et plaie ouverte ----> Oeil (Coté Droit)	2	NON
Transport et Distrib.d'Energie									

57

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
*****	29/02/2016	16:00	AT		57 Transport et Distrib.d'Energie Chantier 68320 WICKERSCHWHR	Tirage de Câble. Le collaborateur déclare qu'il souhaitait tirer sur un câble pour gagner de la longueur. Pour cela il a utilisé une pince plate qui a ripé et est venue taper le nez du collaborateur.	1) Lésion traumatique superficielle et plaie ouverte ----> Autres parties précisées du visage	0	NON	
*****	01/10/2015	08:15	AT		57 Transport et Distrib.d'Energie Agence de Mulhouse	La victime déclare qu'elle souhaitait manipuler un tourlet lorsque celui-ci en basculant, lui a retourné le pouce.	1) Entorse et foulure ----> Pouce (Coté Gauche)	0	NON	
Les Mureaux										
*****	23/08/2016	07:55	AJ	A	59 Les Mureaux CEA Bruyères le Chatel	N'avait pas encore commencé sa journée de travail. Sortait de la cafétéria du site client pour se rendre aux vestiaires et a glissé sur une marche. Il s'est tordu la cheville.	1) Commotion et lésion traumatique interne ----> Cheville	32	NON	
*****	07/06/2016	15:15	AT	A	59 Les Mureaux CEA SACLAY Batiment 451	Activité de la victime lors de l'accident : Déchargement de capots de chemin de câbles pour stockage sur le chantier. Nature de l'accident (circonstance) : Glissement des capots lors de la manipulation sur la main droite de la victime.	1) Lésion traumatique superficielle et plaie ouverte ----> Main (Coté Droit)	16	NON	
*****	16/02/2016	07:50	AT	A	59 Les Mureaux CEA 92260 FONTENAY AUX ROSES	En roulant à vélo pour se rendre au centre, la victime a glissé sur une plaque de verglas causée par des travaux du chantier IDMIT. Consultation infirmerie le 16 février puis aggravation avec consultation médicale le 26 février 2016.	1) Lésion traumatique superficielle et plaie ouverte ----> Jambe, y compris genou (Coté Droit)	38	NON	
ISE Mulhouse										
*****	07/03/2016	07:25	AJ		5N ISE Mulhouse COLMAR	Activité de la victime lors de l'accident : Se rendait à la gare en vélo pour prendre le train à destination de Clemessy C3. Nature de l'accident (circonstances) : S'est fait heurter à l'arrière du vélo par un véhicule à l'intérieur d'un rond point, l'automobiliste n'a pas respecté la priorité.	1) Commotion et lésion traumatique interne ----> Autres parties précisées du visage	0	NON	

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
*****	27/01/2016	09:00	AT		5N ISE Mulhouse Magasin AST sous sol C3	La victime était en train de réceptionner un autocollant de 50kg dans le magasin AST du sous sol avec le magasinier pour le compte du projet ELRE. En tentant de sortir l'autocollant avec l'aide du magasinier qui maintenait le carton, la victime a ressenti une petite douleur dans le bas du dos qui s'est ensuite accentuée durant l'après-midi. La victime s'est rendu à l'infirmerie puis a consulté son médecin dans la soirée	1) Douleur ----> Colonne vertébrale et vertèbres	0	NON	
*****	21/12/2015	08:00	AJ	A	5N ISE Mulhouse Route RD 16	Conducteur du véhicule. Accident de la route, choc frontal entre 2 véhicules	1) Fracture ----> Bras, y compris coude (Coté Gauche)	116	NON	
Structure Nucléaire										
*****	26/09/2016	18:10	AJ	A	66 Structure Nucléaire A l'intersection Mulhouse - Brunstatt - Didenheim	A l'intersection Mulhouse - Brunstatt - Didenheim, un véhicule tiers qui voulait tourner à gauche pour aller sur Didenheim, n'a pas vu venir le véhicule de la victime. Elle a été percutée sur l'avant gauche du véhicule.	1) Douleur ----> Sièges multiples	??	NON	
Direction Générale CY Groupe										
*****	21/12/2015	08:00	AJ	A	80 Direction Générale CY Groupe Route RD 16	Passagère du véhicule. Choc frontal entre 2 véhicules	1) Lésions multiples ----> Ensemble du corps et sièges multiples	223	NON	
Immeubles										
*****	30/11/2015	08:00	AJ	A	83 Immeubles Rue de Pulversheim	Se rendait à son travail à vélo. Un chat est subitement sorti de dessous d'une voiture, la victime a été surprise et a chuté. La main a tapé dans le cadre du vélo.	1) Entorse et foulure ----> Pouce (Coté Droit)	20	NON	
NUC Projets										
*****	15/03/2016	18:00	AJ		F4 NUC Projets ECHANGEUR RN66 ET RD83 A CERNAY	Activité de la victime lors de l'accident : La victime conduisait son véhicule personnel pour rentrer chez elle. Nature de l'accident (circonstance) : La victime conduisait, en suivant un autre véhicule, en direction de Cernay dans une bretelle d'insertion. Le véhicule devant a freiné brusquement. Le véhicule de la victime a percuté le véhicule de devant.	1) Douleur ----> Cou, y compris rachis cervical et vertèbres cervicales	0	NON	

Nom du Salarié		Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
J0	Maintenance	13/11/2015	11:00	AT		J0 Maintenance SITE DU GALION	Dépotage d'un conteneur. En levant un tourlet pour le faire pivoter, la victime a ressenti une forte douleur à l'épaule droite et à la hanche droite. A continué le travail jusqu'au 19/11/2015 sans informer son employeur de l'accident. A consulté le médecin le 20/11/2015.	1) Douleur ---> Membres supérieurs, sièges multiples (Coté Droit)	0	NON	
T1	Assistance Technique	11/07/2016	06:20	AJ		T1 Assistance Technique AUTOROUTE A6 DANS LE SENS BEAUME A PARIS	Activité de la victime lors de l'accident : Domicile - travail Nature de l'accident (circonstances) : En voulant éviter un obstacle sur la route, a perdu le contrôle de son véhicule.	1) Luxation, entorse et foulure ---> Dos, autres parties précisées non classées ailleurs	0	NON	


29 enregistrement(s) concerné(s) par la sélection

Liste Détaillée des Accidents

CHSCT MULHOUSE - Personnel intérimaire 12 mois glissants à fin septembre 2016

Nom du Salarié		Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées		Lésions	Jours	I.P.P	Taux
15	***** 	11/05/2016	15:30	AT	A	15 Maintenance Exploitation	Circonstances détaillées de l'accident : Activité de la victime lors de l'accident: Une porte devait être déplacée d'un étage à un autre. La première solution était de passer la porte par l'ascenseur. Celle-ci étant trop grande, les techniciens l'ont montée par les escaliers. Malgré une posture adaptée pour minimiser les efforts, Mr Ndong a ressenti une douleur au bas du dos et aux articulations des genoux Nature de l'accident (circonstances) : Mal de dos et mal aux genoux		1) Douleur ----> Sièges multiples	43	NON	
34	***** 	12/09/2016	12:45	AT		34 Electricité/Télécom/Réseaux DSM - Chantier "Parc à citernes"	Attache de câbles électriques dans un chemin de câbles. La victime redescendait de l'échafaudage lorsqu'elle a chuté dans une trappe d'accès intermédiaire restée ouverte. La victime a réussi à éviter la chute en se rattrapant au plancher de l'échafaudage, mais en se cognant au niveau du torse et du coude.		1) Contusion ----> Membres supérieurs, sièges multiples	0	NON	
	***** 	30/05/2016	03:30	AJ	A	34 Electricité/Télécom/Réseaux Accidents de la route - niveau Belfort	Activité de la victime lors de l'accident : La victime conduisait son véhicule personnel Nature de l'accident (circonstances) : la victime faisait demi tour sur la route et le véhicule qui le suivait l'a percuté.		1) Type de lésion sans précisions ----> Ensemble du corps et sièges multiples	3	NON	
42	***** 	15/03/2016	15:00	AT		42 Proximité Est CNPE DE FESSENHEIM	Activité de la victime lors de l'accident : Réalisation de cheminements. La victime déclare qu'elle était dans le BR 1 en train d'effectuer des cheminements à genoux. Quand elle s'est relevée son genou gauche s'est bloqué.		1) Douleur ----> Jambe, y compris genou (Coté Gauche)	0	NON	

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
*****	06/10/2015	10:00	AT		42 Proximité Est CNPE de FESSENHEIM	Découpage de grillage à la meule. Pénétration d'un corps étranger dans l'œil gauche. D'après l'ophtalmologue à l'hôpital, le copeau métallique présent dans l'œil y est depuis une date antérieure au 06/10/15.	1) Présence Corps Etranger ----> Oeil (Coté Gauche)	0	NON	
Transport et Distrib.d'Energie										
*****	11/07/2016	08:15	AT		57 Transport et Distrib.d'Energie PARKING C2	Activité de la victime lors de l'accident : Lors du chargement du touret de câbles sur la dérouleuse. Nature de l'accident : écrasement doigt annulaire droit, c'est rendu lui-même à l'hôpital de Thann.	1) Commotion et lésion traumatique interne ----> Autres doigts (Coté Droit)	0	NON	
*****	31/05/2016	11:40	AT		57 Transport et Distrib.d'Energie KEMBS BARRAGE EDF	Activité de la victime lors de l'accident : Objet en cours de manipulation Nature de l'accident (circonstances) : La victime souhaitait découper une gaine électrique à l'aide d'un couteau d'électricien, lorsque sa main a ripé et le couteau est venu entailler sa cuisse gauche (entaille de 3 cm de long - 3 points de suture)	1) Plaie ouverte ----> Membres inférieurs, autres parties précisées non classées ailleurs (Coté Gauche)	0	NON	
EDF DOM/CORSE										
*****	13/10/2015	07:30	AT		D7 EDF DOMCORSE Centrale EDF Zone Nord	La victime "crampaît" des câbles sur des chemins de câbles à hauteur du sol. Suite à des morçures de fourmis, il est tout d'abord allé à la pharmacie prendre des anti-histaminiques. A 09H00, ne se portant pas mieux, EDF a été contacté et nous avons pris la décision de le transporter aux urgences.	1) Dermite ----> Partie du corps blessée, sans précisions	0	NON	
Maintenance										
*****	09/06/2016	07:25	AJ		J0 Maintenance Bretelle d'autoroute Pfastatt	Activité de la victime lors de l'accident : La victime était au volant au moment de l'accident. Elle a perdu le contrôle du véhicule aquaplaning) et a tapé la glissière d'autoroute. Nature de l'accident (circonstances) : Les pompiers et la police sont intervenus. Les pompiers ont conseillé à la victime de consulter un médecin. Ce dernier se rendra chez le médecin après sa journée de travail.	1) Luxation, entorse et foulure ----> Cou, y compris rachis cervical et vertèbres cervicales	0	NON	
SEA										

Nom du Salarié	Date	Heure	TYPE	Infos*	Centre et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P	Taux
***** 	03/03/2016	11:30	AT		T2 SEA TECHNOCENTRE RENAULT (YVELINES)	<p>Activité de la victime lors de l'accident :</p> <p>La victime a subi une électrisation sur le banc MARVEL2 du Technocentre. C'est arrivé durant une opération de vérification de voie de mesure avec une alimentation étalon tension (800V 40mA max.)</p> <p>Nature de l'accident (circonstances) : Electrisation Nicolas l'a emmené à l'infirmerie où il a subi un électrocardiogramme pour contrôle. Suite à cela il a été transporté à l'hôpital pour la prise de sang de rigueur. Châtaigne suite à contact du tournevis avec un fil nu sous tension.</p>	1) Type de lésion sans précisions ----> Main (Coté Droit)	0	NON	

10 enregistrement(s) concerné(s) par la sélection

de Octobre 2015 à Septembre 2016 - CHSCT MULHOUSE

	Accidents de travail (AT)						Accidents de trajet (AJ)					Taux			Mortels		Rejets		
	HTRAV (1)	NAT (2)	ATAA (3)	ATSA (4)	JAT1 (5)	JAT2 (6)	NAJ (7)	AJAA (8)	AJSA (9)	JAJ1 (10)	JAJ2 (11)	TF1 (12)	TF2 (13)	TG1 (14)	TG2 (15)	ATM (16)	AJM (17)	ATR (18)	AJR (19)
POPULATION																			
--> CHS MU Agence de Mulhouse	324 439	3	0	3	0	31	1	0	14	14	0.00	9.25	0.10	0.00	0	0	0	0	
--> CHS MU Dépt Inf Ind	44 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	
--> CHS MU AST	452 849	9	5	4	64	64	5	2	3	148	11.04	19.87	0.14	0.14	0	0	0	0	
--> CHS MU SEA	77 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	
--> CHS MU CY NUC	420 003	3	1	2	2	2	4	2	2	7	2.38	7.14	0.00	0.00	0	0	0	0	
--> CHS MU TABELLEC	157 436	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0.00	12.70	0.00	0.00	0	0	1	0	
--> CHS MU Holding Réseau & Siège CY SA	315 637	0	0	0	0	0	2	2	0	243	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	
TOTAL	1 791 702	17	6	11	66	97	12	7	5	412	3.35	9.49	0.05	0.04	0	0	1	0	

(1) HTRAV - Heures Travaillées de la période
 (2) NAT - Accidents du Travail (avec/sans Arrêts)
 (3) ATAA - Accidents du Travail (avec Arrêts)
 (4) ATSA - Accidents du Travail (sans Arrêts)
 (5) JAT1 - Jours d'arrêts générés par les AT
 (6) JAT2 - Jours d'arrêts de la période pour AT

(7) NAJ - Accidents du Trajet (avec/sans Arrêts)
 (8) AJAA - Accidents du Trajet (avec Arrêts)
 (9) AJSA - Accidents du Trajet (sans Arrêts)
 (10) JAJ1 - Jours d'arrêts générés par les AJ
 (11) JAJ2 - Jours d'arrêts de la période pour AJ
 (12) TF1 - Tx Fréquence Sécu (calcul avec ATAA)
 (13) TF2 - Tx Fréquence (calcul avec ATAA+ATSA)

(14) TG1 - Taux Gravité (calcul avec JAT2)
 (15) TG2 - Taux gravité (calcul avec JAT1)
 (16) ATM - Accidents du Travail Mortels
 (17) AJM - Accidents de Trajet Mortels
 (18) ATR - Accidents du Travail rejetés
 (19) AJR - Accidents de Trajet rejetés

de Octobre 2015 à Septembre 2016 - CHSCT MULHOUSE sans les sce centraleux

POPULATION	Accidents de travail (AT)						Accidents de trajet (AJ)					Taux			Mortels		Rejets		
	HTRAV (1)	NAT (2)	ATAA (3)	ATSA (4)	JAT1 (5)	JAT2 (6)	NAJ (7)	AJAA (8)	AJSA (9)	JAJ1 (10)	JAJ2 (11)	TF1 (12)	TF2 (13)	TG1 (14)	TG2 (15)	ATM (16)	AJM (17)	ATR (18)	AJR (19)
--> CHS MU Agence de Mulhouse	324 439	3	0	3	0	31	1	0	0	14	14	0.00	9.25	0.10	0.00	0	0	0	0
--> CHS MU Dépt Inf Ind	44 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0
--> CHS MU AST	452 849	9	5	4	64	64	5	2	3	148	148	11.04	19.87	0.14	0.14	0	0	0	0
--> CHS MU SEA	77 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0
--> CHS MU CY NUC	420 003	3	1	2	2	2	4	2	2	7	7	2.38	7.14	0.00	0.00	0	0	0	0
--> CHS MU TABELLEC	157 436	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0.00	12.70	0.00	0.00	0	0	1	0
TOTAL	1 476 065	17	6	11	66	97	10	5	5	169	169	4.06	11.52	0.07	0.04	0	0	1	0

(1) HTRAV - Heures Travaillées de la période
 (2) NAT - Accidents du Travail (avec Arrêts)
 (3) ATAA - Accidents du Travail (avec Arrêts)
 (4) ATSA - Accidents du Travail (sans Arrêts)
 (5) JAT1 - Jours d'arrêts générés par les AT
 (6) JAT2 - Jours d'arrêts de la période pour AT

(7) NAJ - Accidents du Trajet (avec/sans Arrêts)
 (8) AJAA - Accidents du Trajet (avec Arrêts)
 (9) AJSA - Accidents du Trajet (sans Arrêts)
 (10) JAJ1 - Jours d'arrêts générés par les AJ
 (11) JAJ2 - Jours d'arrêts de la période pour AJ
 (12) TF1 - Tx Fréquence Sécu (calcul avec ATAA)
 (13) TF2 - Tx Fréquence (calcul avec ATAA+ATSA)

(14) TG1 - Taux Gravité (calcul avec JAT2)
 (15) TG2 - Taux gravité (calcul avec JAT1)
 (16) ATM - Accidents du Travail Mortels
 (17) AJM - Accidents de Trajet Mortels
 (18) ATR - Accidents du Travail rejetés
 (19) AJR - Accidents de Trajet rejetés

